

# REMARQUES CONGOLAISES

Courrier hebdomadaire d'information et de documentation congolaises



RÉDACTION-ADMINISTRATION :  
16, RUE AUX LAINES, BRUXELLES

TÉLÉPHONE : 12.41.54  
C. C. P. 647.973  
Compte B. C. B. Brux. 23.316

C'est la puissance de distinguer le vrai d'avec le faux qui est proprement ce que l'on nomme le bon sens ou la raison.

DESCARTES  
(Discours de la méthode)

p.141.

DEUXIEME ANNEE.

31 MARS 1960 - - -

## SOMMAIRE DU N° 13.

- L'Alliance Congolaise, par Jules Chomé.
- Comment se présente "LA REPUBLIQUE DU KONGO CENTRAL - l'organisation préfectorale - fin
- L'Institut Politique Congolais ( I.P.C.).
- Le système des votes à la Table Ronde.

### L'ALLIANCE CONGOLAISE.

par Jules Chomé.

"Le peuple mukongo est un peuple paisible, il possède son fusil depuis très longtemps et ne s'en sert que pour tuer du gibier. Si un mukongo se fâche il ne songe jamais à son fusil "

(ici tout le monde applaudit frénétiquement)

Compte-rendu du discours de M. Kasa Vubu à l'Assemblée générale de l'Abako, Courrier d'Afrique 8 janvier 1957 .

Certes la nouvelle apportée par MM. Bikehi et Nsiku au cours de leur interview par "Remarques Congolaises" était d'importance . Aussi plusieurs journaux belges et étrangers n'ont pas manqué de le souligner.

"L'Abako va sous la dénomination d'Alliance Congolaise étendre son action politique sur tout le Congo . Il n'y a pas de façon plus péremptoire de couper les ailes au fameux canard de notre sécession et d'accord secret avec un pays étranger "

.Les délégués de l'Abako ne pouvaient pas être plus formels.

Cette nouvelle apporte un large apaisement à ceux qui appréhendaient, dans le Congo de demain, une tentative de sécession du Bas-Congo, dont les conséquences eussent été aussi mortelles pour le pays tout entier qu'une sécession katangaise.

Le risque de sécession semblait d'autant plus grand que l'Abako aurait été plus isolée et que ses dirigeants auraient eu moins de chance de jouer, dans le cadre de la nation congolaise, le rôle éminent auquel, leur longue lutte pacifique pour l'indépendance semblait les désigner.

La tentation de se replier sur leur ethnie et de substituer au concept d'un Congo uni le rêve de la reconstitution, eut pu être vive.

Et nul ne sait à quelles aventures mêmes militaires une telle sécession eut pu conduire le Jeune Etat Congolais dont la vie eut été manœuvrée. A quelle victoire du général Janssens l'on aurait du le maintenir

de l'unité du Congo. Quels deuils auraient succédé aux feux d'artifices de l'indépendance. ?.

Tout ce qui peut écarter ces spectres doit nous réjouir.

Mais il y a plus que cela dans la nouvelle que MM. Bikebi et Nsiku nous ont apportée.

Si vraiment l'Abako étend son action politique au Congo tout entier et réussit dans cette tâche, ce sera le signe que les cadres tribaux perdront de leur rigidité, qu'il deviendra possible de réunir dans de vastes rassemblements, des masses d'hommes sans distinction d'origine et qui voteront non plus pour des représentants de leur ethnie mais pour des programmes, pour des plans et pour des hommes. - quelle que soit leur tribu -- qui s'engageront à les appliquer.

Un grand pas en avant sera fait ce jour là.

Il est particulièrement heureux d'y voir s'engager un parti né sur les terres mêmes où, il y a près de quarante ans, les noirs du Congo, à l'appel de Simon Kibangu, vécurent confusément sans doute mais intensément, leur première prise de conscience, un parti qui fut aussi incontestablement le premier engagé dans la lutte pour l'indépendance immédiate.

C'est tout cela que nous avons vu dans la brève déclaration des messagers de l'Abako. C'est tout cela qui doit nous réjouir et nous faire espérer.

Pourquoi fallait-il dès lors qu'appliquant ce qu'on appelait jus qu'ici la douche écossaise et qui risque de s'appeler désormais la douche congolaise, MM. Bikebi et Nsiku publient, dans le même numéro de "Remarques Congolaises" (I) le plan d'une "République du Kongo Central" qui est bien près de nous restituer toutes nos craintes.

Il y est question d'une "nation kongolaises" mais nous apprenons que sa population sera de 3 millions d'habitants, alors que pour nous et pour les participants de la Table Ronde, la population du Congo est de l'ordre de 13 millions.

C'est donc que nous ne parlons pas de la même nation.

Alors si ce n'est pas le Congo que ce plan concerne, est-ce peut-être la province de Léopoldville ?

Ce serait présomptueux, les chefs d'un autre grand parti, le P.S.A ayant proclamé qu'on ne pouvait parler au nom de la province sans le consulter : Est-ce l'ensemble de la population mukongo vivant et dans le Bas Congo et dans les territoires voisins de l'Angola et dans la République du Congo que l'on évalue à 3 millions et que l'on réunit dans la République du Kongo Central ? C'est assez probable.

Le moins que l'on puisse dire de ce plan est qu'il est parfaitement étranger à l'idée d'un Etat congolais uni et qu'il est tout aussi étranger à la notion d'un Congo fédéraliste telle qu'elle a été définie à la Conférence de la Table Ronde.

Le plan nous décrit un Etat parfaitement autonome ayant ses ambassadeurs, son ministère de la Défense Nationale et de la Gendarmerie, etc alors que l'armée et les affaires étrangères sont, dans le cadre adopté à la Table Ronde du ressort exclusif de l'Etat fédéral.

Quant au vocabulaire administratif, il semble manifeste qu'il n'a pas été emprunté au langage dont usent nos traités de droit public et (I) "Remarques Congolaises" du 17 mars 1960.

les conseillers belges de l'Abako.

Il y est question de "préfecture" de "sous préfecture" de "mairie" et ce sont des mots dont -on nous l'accordera- il n'est pas malaisé de supputer l'origine.

Il y a là une équivoque qu'il convient de dissiper.

L'extension de l'activité politique de l'Abako au Congo tout entier est apparemment inconciliable avec la constitution de la République du Kongo Central telle qu'elle est définie dans le plan qui nous est montré, puisqu'au surplus une telle république est, elle même, inconciliable avec l'idée d'un Congo même fédéraliste.

La meilleure explication ne serait elle pas que ce plan n'est publié aujourd'hui qu'à titre documentaire (N.d.l.R. parfaitement exacte) et historique, pour montrer qu'elles étaient les positions de l'Abako au moment de son plus grand isolement, lorsqu'elle le soumit à Monsieur le Ministre Van Hemelryck, lui donnant d'ailleurs ainsi l'occasion de commettre - on s'en souvient - son discours de la fermeté et par la même la seule faute politique de son ministère.

Ceci nous conduit à une brève esquisse des positions de l'Abako,

Avant le 4 janvier 1959, les textes publiés par "Remarques Congolaises" en son numéro du 21 janvier 60 le prouvent, l'Abako parlait au nom de tous les Congolais et revendiquait l'indépendance pour le Congo tout entier

Lorsque ses leaders seront arrêtés et emprisonnés, après les événements du 4 janvier 1959, ils auront l'impression d'un décalage entre le Bas-Congo et le restant du pays, d'une différence de température. Ils auront le sentiment que les autres ethnies se seront montrées peu solidaires, que les chefs politiques des autres groupements auront pris leurs distances à leur égard pendant qu'ils étaient détenus.

Et tout cela les aura conduits sans doute à considérer qu'après tout si l'heure de l'indépendance n'avait pas encore sonné pour d'autres ethnies il n'y avait pas lieu, de faire attendre le Bas-Congo.

C'est de cette considération sans doute qu'est né le plan de la République du Kongo Central. Cet isolement n'a pas duré.

Quelques temps après, tous les partis politiques et l'Abako, au premier rang, avaient l'occasion de manifester leur solidarité en faveur de M. Albert Kalonji arrêté arbitrairement et relégué sans motif.

.Sans qu'on s'en rendit compte, la situation avait singulièrement mûri de janvier à juillet 1959.

.Et le même M. Albert Kalonji, comme s'il avait marqué par là sa reconnaissance à ceux qui l'avaient si puissamment aidé pendant sa relégation allait se rapprocher de l'Abako et avec d'autres partis ; le P.S.A., le Parti du Peuple, la F.G.C. et l'Abazi, constituer ce Cartel qui allait jouer dans la lutte pour l'indépendance immédiate un rôle capital.

M. Kalonji, leader d'un parti professant comme dogme l'idée d'un Congo unitaire allait sacrifier une partie de ses conceptions pour obtenir de l'Abako, dont les tendances étaient plutôt séparatistes à ce moment, qu'elle fasse un bout de chemin et qu'on se rencontre à mi-route, sur l'idée d'un Congo fédéraliste sauvegardant pour l'essentiel l'unité chère au M.N.C. et le respect des particularismes locaux auxquels l'Abako s'était attachée depuis son isolement.

Et ce fut le Congrès de Kisantu dont on ne dira jamais assez le rôle

essentiel dans le processus qui conduisit le Congo à son indépendance.

C'est là que l'unité des mouvements nationalistes connut son apogée; A part le Cerea qui devait d'ailleurs rejoindre le Cartel à l'ouverture de la Table Ronde et le M.N.C. aile Lumumba qui, privé de son chef et, sous une direction peu sûre en son absence louvoyait, tous les partis faisaient bloc dans le Cartel.

Et ce fut cette réussite prodigieuse du Front Commun qui, même si ce Front se désagrèga aussitôt après sa double victoire, inscrivit à son actif et, le caractère définitif des résolutions qui seraient issues de la Conférence et, la date précise de l'indépendance congolaise.

Que M. KasaVubu fut à l'ouverture de la Conférence, le leader incontesté du Cartel est un fait établi.

Que l'ensemble des partis nationalistes ait eu, à ce moment l'intention de porter M. KasaVubu au pouvoir, au lendemain de son indépendance, est un fait extrêmement probable.

Que le départ de M. KasaVubu de la Table Ronde, qu'elles qu'en aient été les raisons et quelle qu'en ait été la portée, n'ait pas été, à raison de son caractère unilatéral et non concerté, accepté par les autres partis du Cartel est un autre fait constant.

Que dès ce moment l'édifice du Cartel ait été lézardé et terriblement affaibli n'est pas davantage contestable.

Tout ce qui a pu être accompli, tout ce qui pourra être fait pour reconstruire ou consolider le Cartel des partis nationalistes, ou une autre coalition de ces partis doit être encouragé. L'on imagine à quel moment l'Assemblée constituante pourra donner naissance, si les partis nationalistes qui ont été les artisans de l'indépendance congolaise, s'y présentent sans cohésion.

C'est dans cet esprit que nous avons tenu à souligner dans le numéro du 18 février 1960 de Remarques Congolaises, combien était constructif le geste de M. KasaVubu, reprenant sa place dans le Cartel, sans exiger qu'on lui restitue la présidence.

Que faut-il, dans le cadre de telles préoccupations penser de l'éviction de M. Daniel Kanza de l'Abako.?

Ce problème est délicat. Nous entendons cependant ne pas l'esquiver.

Nous nous garderons seulement de parler soit en professeurs "tant pis" qui se réjouissent - en feignant de s'en affliger - de tout ce qui peut diviser les Congolais, soit en thuriféraires de M. Daniel Kanza, comme ceux qui, après l'avoir présenté pendant des mois comme le leader le plus intrinsèque de l'Abako, misent ouvertement sur lui aujourd'hui, comme s'il était devenu tout à coup, par une grâce du ciel ou tout autre grâce, le plus compréhensif de tous les leaders congolais.

Quel mauvais service lui rendent de tels amis. ! Quels mauvais services ses propres fils lui rendent dans certains articles de leur journal " CONGO " par exemple en publiant des papiers stupides ou l'on vante dans une lettre ouverte à M. KasaVubu le fait que " Sa Majesté le roi Baudouin a daigné décerner à ... M. Daniel Kanza, la médaille d'or de l'Order Royal du Lion ", ajoutant : " Allez vous une fois de plus faire protester votre aile en demandant que la médaille soit plutôt accordée à vous même et à Vital Moanda "

Comme si aujourd'hui une telle distinction devait constituer pour M. Daniel Kanza, aux yeux de ses compatriotes du Bas-Congo, un titre de gloire ou une référence. ! Et comme si M. KasaVubu et Vital Moanda devaient aujourd'hui se ronger d'envie parce qu'il aurait plu au roi des Belges de reconnaître les bons et loyaux services de leur rival M. Daniel Kanza.

Gageons que M. Daniel Kanza dont nous avons pu apprécier si souvent la sagesse et le grand bon sens, doit être lui même, moins convaincu de l'opportunité de cette décoration lui tombant du ciel, au lendemain de la Table Ronde, et qu'il doit lui arriver de ce dire : "Des manifestations in-tempestives de mes amis et de la trop grande sollicitude de mes fils, délivrez moi, Seigneur ! "

Ceci dit, abordons le problème de la sanction qui a frappé M. Daniel Kanza. Il a déjà fait couler beaucoup d'encre. On n'y a vu la plupart du temps que l'épilogue d'une lutte d'influence, d'une rivalité qui ne pouvait se terminer que par l'éjection d'un des deux rivaux. Et nous ne pourrions pas jurer qu'il n'y ait rien de cela dans la sévérité même de la mesure prise par le Comité de l'Abako à l'encontre de son Vice-Président Général.

Mais que le principe d'une sanction trouve sa justification dans le comportement même de M. Daniel Kanza ne semble pas douteux.

A cet égard il est significatif que le Comité n'a pas frappé les membres de l'Abako qui, nonobstant le départ de M. KasaVubu sont restés à la Table Ronde.

Et que les trois sanctions qui ont été prises l'ont été précisé-ment à l'encontre des trois signataires de la lettre du 31 janvier 1960, accusant M. KasaVubu d'avoir emporté la caisse collective de la délégation Abako à la Conférence. Que le fait fut vrai ou faux, il était évidemment inadmissible de donner à un tel écrit de la publicité dans les journaux belges au moment où les Congolais étaient au cœur d'une discussion sérieuse, engageant l'avenir de leur pays et où il fallait aux yeux de l'étranger, aux yeux de l'interlocuteur belge, garder aux leaders africains tout leur prestige.

Le fait d'emporter la caisse commune est jusqu'à preuve du contraire un acte infamant. En accuser l'homme politique congolais le plus marqué par l'opinion de la métropole, c'était attenter à son honneur, c'était affaiblir sa position, c'était exposer l'ensemble de la représentation congolaise aux ricanements d'une partie de cette opinion toujours à l'affût.

Que les auteurs de cette infamie ou de cette indiscretion, (selon que le fait était vrai ou faux) aient donc été l'objet de sanctions de la part, n'a rien qui puisse surprendre.

Il en eut été ainsi dans n'importe quel parti et n'importe où dans le monde et, il faut cette optique singulière avec laquelle nous avons coutume de juger nos anciens pupilles pour voir dans une mesure prise à l'égard des trois signataires de la lettre un fait extraordinaire ou surprenant.

La mesure d'exclusion définitive frappant M. Daniel Kanza ne paraît-elle pas excessive lorsque les deux autres signataires n'ont été que suspendus à temps ?

Certes, il est difficile de ne pas en avoir le sentiment. Bien que ce ne soit pas le terrain sur lequel nous entendions nous placer, l'Abako décidant souverainement de l'exclusion de ses membres et le dossier de l'affaire n'étant pas à notre disposition.

Mais sur le plan de l'opportunité il doit être permis à un ami du Congo indépendant, à un admirateur de l'action pacifique et combien efficace de l'Abako, à un homme qui voue la même amicale estime à M. KasaVubu et à M. Kanza, de déplorer que l'Abako ait rejeté de ses rangs ce vieux lutteur qui, par son intransigeance, sa loyauté, son action et ses sacrifices a tant contribué à ses victoires.

Nous devons espérer que cette mesure n'est pas définitive, que M. Kanza reconnaitra que la diffusion de la lettre du 31 janvier constitue

une faute . Dans sa grande sagesse il doit certainement connaître un proverbe kikongo qui dit qu'un homme se grandit en reconnaissant ses erreurs.

Et que M.KasaVubu et le Comité qui est à sa dévotion, après avoir très heureusement levé la sanction qui frappait les deux autres coupables trouveront le moyen de réintégrer M.Daniel Kanza dans leur commune Abako, qui sera alors plus forte que jamais.

Ils pourraient procéder à cette réintégration à l'occasion d'une Assemblée générale ou tout le monde s'expliquerait dans l'amitié et dans la conciliation.

L'Abako ainsi consolidée sera mieux placée pour reconstruire avec les autres partis nationalistes un cartel ou un front commun, seul susceptible d'amener la Constituante à des solutions à la fois originales et cohérentes.

Et si vraiment M.KasaVubu étend l'action de son parti au Congo tout entier, il ne pourra pas trouver de meilleur propagandiste que M. Daniel Kanza ce vieux militant aimé et respecté de tous, même de ses adversaires.

Que MM.KasaVubu et Kanza sachent au moins la joie qu'ils procureraient à leurs amis communs, s'ils reprenaient, côte à côte et d'un seul coeur, pour la construction de la nation congolaise, la lutte qu'ils ont menée de concert pour conquérir son indépendance.

Jules CHOME.

X

#### L'INSTITUT POLITIQUE CONGOLAIS ( I.P.C. )

nous communique sont :

objet social : développer au Congo un enseignement qualifié sur les problèmes qui concernent la gestion d'un Etat ; fournir une documentation permanente sur les problèmes politique, sociaux et économiques.

sa direction : l'Institut est placé sous l'autorité d'un Conseil d'Administration dont la composition est la suivante : MM.Adoula Cyrille, Secrétaire de la F.G.T.C. ; Ileo Joseph, Secrétaire National du M.N.C. ; Kamitatu Cléophas, Président Provinciale du P.S.A. ; Ngwete Martin, Assistant médical et attaché principal de laboratoire à Lovanium ; Vumi Georges, Vice-président du Parti du Peuple ; Yumbu Joseph, Conseiller de l'Abako ; Kandolo Damien, fonctionnaire, ancien Secrétaire général de l'APIC ; le directeur de l'Institut est M.Ngwete Martin. - M.Emmanuel Kibimbi est responsable du service de documentation.

son adresse : II2 rue de Bolobo à Léopoldville.

ses élèves : Aucune discrimination ne sera admise dans le recrutement des élèves. Les seuls facteurs retenus sont ceux qu'imposent normalement le niveau assez élevé de l'enseignement et l'objet de celui-ci.

ses cours et professeurs. : Le Conseil d'Administration fera appel à des professeurs au Congo ainsi qu'à l'étranger. L'I.P.C. aura le souci d'établir des relations et des collaborations avec les instituts et centres spécialisés existants dans les autres pays, d'organiser des échanges internationaux de professeurs et de prospecter les possibilités en matière de bourses d'études à l'étranger.

L'Institut mettra à la disposition des élèves des syllabus de cours et éditera des manuels concernant les matières enseignées.

Une première session de cours du soir est prévue pour les mois d'avril - mai - juin 1960.

ORGANISATION PREFECTORALE, SOUS-PREFECTORALE ET COMMUNALE.

PREFECTURE DE KINSASA.

(Cataractes - suite)

<u>Sous-Préfecture</u>	<u>Communes</u>	<u>Luozi</u>	
	Kinsasa.		Kinkenge
	Léopoldville		Mbanza Muembe
	Barumbu		Mbanza Mona
	St. Jean		Mongo Luwala
	Kintambo		Kimumba
	Ngaliema		Kenge
	Bandalungua		Mbanza Ngoyi
	Mbinza		Kimbanza
	Dendale		Kivunda
	Ngiri-Ngiri		Balari.
	Kalamu		
	Matete		
	Limete		
	N'Djili		
	Kinkole		

PREFECTURE DU BAS-FLEUVE.

Sous-Préfecture      Communes.

Boma	Boma
	Assolongo
	de la Mer
	Bungu
	Boma Village

PREFECTURE DE CATARACTES.

Sous-Préfecture.      Communes.

Kasangulu	Kasangulu	Lukula	Kakongo
	Luila		Patu
	Bateke		Sanga
	Lukungu		Fubu
	Bankana		Sundi.
Madimba	Kintanu	Tshela	Ganda Sundi
	Ngufu		Lubolo
	Ngeba		Bubuzi
	Mfuma		Maduda
	Mfidi		Tshela
	Luidi		Loango
	Gungu		Nzobe
Thysville	Thysville		Siluango
	Ngungu		Bula Naku
	Moerbeke	Matadi	Matadi
	Kimvulu	Seke Mbanza	Sumbi
	Ngombe Sud		Mbavu
	Ngombe Matadi		Bundi
	Ntima nsi		Isangila
	Lunzadi		Lufu.
Songololo	Kimpese		
	Wombo		
	Palabala		
	Bamboma		
	Luima		

PREFECTURE DE KWANGO.

<u>Territoires</u>	<u>Communes.</u>		
Kenge	Dinga	Idiofa	Dibaya lubue
	Bukanga		Mangai
	Kolokoso		Sedzo
	Mosamba		Madimbi
	Pelende		Belo
Popokabaka	Popokabaka	Bungu	Kipuku
	Yonzo		Idiofa
	Lubisi		Yasalowa
	Benga		Kanga
	Lufimi		Mateko
			Kapia
Kasongolunda	Kizamba	Bungu	Kalanganda
	Tenda		Banga
	Mawanga		Buluem.
	Kibunda		
	Panzi		Kisungu
	Kingulu		Kilembe
	Kasongolunda		Kondo
	Kesa		Loso
Feshi	Feshi	Masi Manimba	Kandale
	Mukoso		Lubo
	Ganakéti		Gudi
	Lobo		Gungu
			Kilamba
Kahemba	Bangu	Masi Manimba	Mungindu
	Bindu		Bambunda
	Kulinzi		Mulikalunga
	Mulesi		
	Muana Mushiko		Kinzenga
	Mwenzila		Mokanu

PREFECTURE DE KUILU.

<u>Sous-Préfectures</u>	<u>Communes.</u>		
Kikwit	Kikwit CEC	Banningville	Kinzenzengo
	Bulunga		Masi Manimba
	Niadi		Kibolo
	Due		Bindungi
	Kikwit Village		Banningville
	Mikuri		Wamba
	Kilunda		Tshimbane
	Luniungu		Kuilu
	N'Ko		Kuango Kasai
	Kuenge		Inzia
	Kipuku		Bampela
	Imbongo		Bambieme.

NB : A sa demande, le Lac Léopold II pourra être incorporé dans la République du KONGO CENTRAL.

LE SYSTEME DES VOTES A LA TABLE RONDE.

Sous le titre symptomatique de " La lâcheté du gouvernement belge " l'hebdomadaire "L'Echo du Kivu" du 25 mars reprend les griefs exprimés par L'Essor du Congo" paraissant à Elisabethville. Ce quotidien conteste, dans un langage virulent et surtout partisan le bien fondé de la déclaration du ministre du Congo qui affirmait, à la Chambre "que c'est seulement une faible majorité qui s'était prononcé en faveur du vote des Belges "

Dans un précédent numéro nous avons déjà expliqué clairement ce qui justifie la décision ministérielle et d'autres que nous, ont déploré le comportement des non-indigènes, qui veulent, actuellement, influencer l'évolution politique congolaise.

Nous croyons toutefois opportun, devant l'ignorance ou la mauvaise foi de certain de préciser comment se sont opérés les votes et le système de votation.

Au cours de la séance du 22 janvier après midi, l'assemblée admit le principe du vote par délégation, seul M. KasaVubu réclama un vote par délégué. (article I7 du règlement) Cette procédure fut soutenue par les groupes "modérés" hostiles au Cartel qui voyaient le moyen d'isoler celui-ci en ne lui donnant qu'une seule voix. - Ceci prouve de façon indiscutable qu'aucun "à priori" ne favorisait les groupes qualifiés "d'extrémistes", mais bien le contraire.

Ceci posé il est également important de souligner qu'au moment du vote le président recueillait II réponses, celles des II délégations à savoir :

Le Cartel - Le P.N.P. - Le Cerea. - Le M.MN.C. Lumumba. - La Conakat  
L'Assoreco - L'Alliance Rurale Progressiste du Kivu - Le Cartel katangais, Balubakat-Fedeka-Atcar - L'Union Congolaise - La délégation des Chefs coutumiers - L'Union Mongo .

Voyons maintenant comment votèrent les II délégations congolaises, sur certains points contestés par les auteurs des articles dont question ci-dessus

Q. La Chambre doit elle comprendre uniquement des personnes élues au suffrage universel ?.

R. OUI - 7 soit, Cartel - Union Mongo - U.C. - Assoreco - Cera - M.N.C. Lumumba  
NON - 4 soit, P.N.P. - Coutumiers - Conakat - A.R.P. Cartel Katangais.

Q. Les Belges seront ils éligibles aux élections de mai 1960 ?.

R. NON - 7 soit, Cartel - Union Mongo - Cartel Katangais - U.C. - Assoreco - Cerea - M.N.C. Lumumba.  
OUI - 4 soit, P.N.P. - Coutumiers - Conakat - A.R.P.

Q. Faut-il recourir au suffrage universel ou au second degré pour la désignation des membres des assemblées provinciales ?

R. suffrage universel - 7 même que ci-dessus.  
second degré 4

Q. Le Roi des Belges sera-t-il le chef de l'Etat congolais jusqu'à la ratification de la constitution congolaise.?

R. OUI - 8 soit, - Cartel Katangais - Union Mongo - P.N.P. - Coutumiers - Conakat - U.C. - A.R.P. - Assoreco.  
NON - 3 soit, Cartel - Cerea - M.N.C. Lumumba.

Origine des votes ; procès verbaux des séances de la Table Ronde. publiés.

Mupenda Bantu.



26,27

# REMARQUES CONGOLAISES

N° SPÉCIAL DE L'INDÉPENDANCE

**VIVE  
LE GOUVERNEMENT CONGOLAIS**

par

**Jules Chomé et Mupenda Bantu**

Revue hebdomadaire africaine d'information et de documentation  
publiée sous la direction de MUPENDA BANTU.

16, RUE AUX LAINES - BRUXELLES - TÉLÉPHONE 12.41.54

Abonnement 500 fr. par an. — C. C. P. 647.973 — R. C. B. Brux. 23.316

# REMARQUES CONGOLAISES

Revue de presse, information et documentation congolaises



16, RUE AUX LAINES, BRUXELLES 1 (Belgique)

TÉLÉPHONE : 12.41.54

C. C. P. 647.973 — Compte B. B. C. Brux. 23.316

C'est la puissance de distinguer le vrai d'avec le faux qui est proprement ce que l'on nomme le bon sens ou la raison.

DESCARTES

(Discours de la méthode)

p.272 .

DEUXIEME ANNEE -

7 et 14 JUILLET 1960.

NUMERO SPECIAL  
26 et 27

SOMMAIRE - :

- VIVE LE GOUVERNEMENT CONGOLAIS.!.  
par Jules CHOME et Mupenda BANTU. p.273 ..
- L'opinion de l'envoyé spécial du journal belge  
" Le Peuple " sur le discours de M.Lumumba. 281 .
- L'avis de l'hebdomadaire "Pan" ou la réponse  
"du berger à la bergère" 281 .
- Le discours du Président de la République du Congo 282 .
- Le discours du Roi des Belges. 285. .
- Le discours du Premier Ministre du Congo 288 .
- Le message radiodiffusé de M.Lumumba au peuple belge 291 ..
- Extraits de l'allocution de Mgr.Malula, à l'occasion  
de l'indépendance du Congo. 293. .

X

---

Suite à l'indépendance du Congo et à l'extension de notre réseau d'informateurs congolais notre revue paraîtra dorénavant tous les 15 jours, sur vingt cinq pages - Une nouvelle rubrique y détaillera la vie des divers gouvernements provinciaux.- La littérature africaine sera l'objet, d'une importante chronique mensuelle.

R.C.

---

En raison des vacances annuelles nos bureaux seront fermés, du 15 juillet au 21 août sauf pour le service librairie.

Notre prochain numéro portera la date du 1er septembre.

R.C.

---

## VIVE LE GOUVERNEMENT CONGOLAIS !

---

par Jules Chômé et Mupenda Bantu.

---

Comment la rédaction de "Remarques Congolaises" ne se réjouirait-elle pas au moment où une équipe conforme à ses vœux se voit confier le pouvoir dans la jeune République du Congo ?

N'avions-nous pas, le 13 juin (voir Remarques Congolaises n° 23) à un moment où l'on ignorait encore quel serait le formateur du gouvernement, souhaité de toutes nos forces que la Présidence de la République soit confiée à M. Joseph KASA-VUBU ?

N'avions-nous pas vu en M. Patrice LUMUMBA le Premier Ministre qui s'imposait ?

N'avions-nous pas souhaité aussi que le gouvernement soit composé de nationalistes ayant lutté pour l'indépendance de leur pays à l'exclusion des ouvriers de la onzième heure, de ceux qui, intégrés dans la politique coloniale avaient jusqu'à la dernière minute, combattu les artisans de l'indépendance et appelé les autorités coloniales à sévir contre eux ? Certes, nos vœux sont comblés.

Sans doute, telle ou telle personnalité faisant partie du gouvernement nous paraît-elle assez peu conforme aux critères que nous préconisons. Mais, M. LUMUMBA, qui était tenu à des dosages non seulement politiques mais provinciaux, devait avoir, sans doute de bonnes raisons pour les inclure dans son système.

L'essentiel est que sa combinaison comprenne l'ensemble des partis nationalistes, du M.N.C. LUMUMBA à l'ABAKO, en passant par le P.S.A., le CERECA, le Parti du Peuple, la BALUBAKAT.

Certes, le M.N.C. KALONJI est exclu de la formule. L'un de ses hommes, M. ILEO, remplit néanmoins dans les institutions congolaises, un rôle important, puisqu'il préside le Sénat. L'on peut être convaincu qu'il jouera le jeu sans partager les vues passionnelles du Président de son parti et qu'à la place éminente qu'il occupe, il adoptera à l'égard du gouvernement de son pays, l'attitude constructive, que l'on attend de son passé et de son caractère.

Qu'un homme politique aussi mûr et aussi avisé que M. Cyrille ADOULA ne doive pas s'aligner longtemps sur les positions rageusement oppositionnelles de son président, paraît également probable. Ses compétences ne pourront rester longtemps inemployées dans le Congo d'aujourd'hui.

L'absence de M. Albert KALONJI, qui pourrait penser que, nous qui l'avions si chaleureusement défendu au temps de sa réléga-tion (v; Le Drame de Luluabourg), nous puissions y être insensible?

Personne plus que nous n'a souhaité une réconciliation entre MM. LUMUMBA et KALONJI.

L'on ne sait encore qui des deux porte la responsabilité de l'éviction finale du leader Muluba. Mais il n'est pas possible de ne pas déplorer l'évolution à laquelle M. KALONJI semble se laisser conduire par la haine personnelle qu'il voue à M. LUMUMBA.

Lui, qui, il n'y a guère, se proclamait "l'un des leaders les plus farouchement anticolonialistes" (v. Libre Belgique du 29 octobre 1959) n'a-t-il pas sollicité l'intervention des autorités coloniales pour qu'elles interdisent le meeting que M. LUMUMBA devait tenir à Luluabourg ? Ce qui pour un "anticolonialiste" est déjà singulier.

N'a-t-il pas plus récemment été l'instigateur du grand rassemblement qui devait rejeter le M.N.C. LUMUMBA dans l'opposition ? Et ne touche-t-il pas un peu la monnaie de sa pièce en se trouvant réduit à un isolement auquel il voulait condamner son ennemi personnel ?

Il faut se féliciter à toute évidence que ce "Cartel" (dont nous disions qu'il était "contre-nature") se soit désagrégé assez tôt pour ne pas conduire le jeune Etat congolais dans l'impasse où le rejet du M.N.C. LUMUMBA dans l'opposition devait nécessairement le mener.

Certes, M. Albert KALONJI devrait être récupéré dans le cadre de la politique nationaliste que le gouvernement LUMUMBA s'est tracé. Mais force nous est de constater que loin de favoriser un rapprochement, M. Albert KALONJI fait ce qu'il faut pour le rendre impossible, lorsque, dans un télégramme au Roi des Belges, il désavoue le discours du Premier Ministre de son pays (dont nous dirons plus loin ce que nous pensons) dans des termes dont la platitu-de et l'obséquiosité doivent gêner ses meilleurs amis et ses partisans les plus chauds. (v. Libre Belgique du 3 juillet 1960).

L'attitude du leader muluba ne devrait pas empêcher les autorités gouvernementales de tout mettre en oeuvre pour réaliser au Kasai un arrangement qui, sur le modèle de l'accord qui vient d'être réalisé au gouvernement provincial de Léopoldville, en intégrant les représentants du M.N.C. KALONJI dans le gouvernement du Kasai, permettrait d'éviter soit l'éclatement de la Province, soit de devoir réprimer par la force une sécession des Baluba, injustement réduits à l'impuissance dans une région où ils ont déjà souffert des injustices de l'administration coloniale.

Si nous regrettons malgré tout de ne pas voir M. Albert KALONJI chargé de responsabilités ministérielles dans ce Congo qu'il a contribué à rendre indépendant, il est bien évident que nous n'exprimerons pas de tels regrets concernant l'effacement de M. BO LIKANGO.

Notre article du 13 juin (Leçons d'un scrutin, Remarques Congolaises du 16 juin) disait assez quel était notre sentiment à l'égard de cet homme politique.

Vraiment, si nous l'avions vu présider à la place de M. KASA-VUBU aux destinées de la République ou diriger à la place de M. LUMUMBA le gouvernement du Congo, nous aurions mis une sourdine à la joie que suscitait en nous la proclamation de l'indépendance. M. Jean BOLIKANGO portait sans aucun doute les espérances d'une grande partie de l'administration coloniale. Président Général de l'Adapes - Association des Anciens Elèves des Pères de Scheut - il avait été, début août 1959, nommé commissaire-adjoint à l'Information.

A l'heure où ceux qui gouvernent actuellement le Congo, ou bien sortaient de prison, ou bien se préparaient à y entrer, et menaient en tout cas avec les autorités coloniales de durs colloques à l'issue desquels ils se faisaient régulièrement traiter par la radio, par des gouverneurs de province et par la presse bien pensante, de dangereux agitateurs, qu'il fallait sans tarder mettre hors d'état de nuire, que faisait M. BOLIKANGO ? Il annonçait à ses frères congolais :

" Je suis à l'Information non seulement pour vous informer, mais surtout pour vous former" (Courrier d'Afrique 3/8/1959). Aux Belges il disait : "A notre tour nous ferons ce qu'il est en notre pouvoir pour devenir des hommes dans le sens où vous nous avez formés" (Courrier d'Afrique du 11/6/59).

Dès sa nomination aux fonctions de Commissaire-Adjoint à l'Information, il s'en alla en pèlerinage à travers le Congo, le micro à la main, pour prononcer, sous les yeux du Commissaire Général, M. Reginald Hemeleers, les paroles lénifiantes que les Autorités Coloniales, qui l'avaient mis en place, attendaient de lui.

A Elisabethville, il disait : " Je n'hésite pas à vous dire que le Congo aura son indépendance, dès qu'il aura, pour le conduire et le diriger, des hommes sages, instruits, à l'esprit ouvert, ne tenant compte que du bien du pays et de l'intérêt des populations noires et blanches". (Courrier d'Afrique du 22/23/8/59)

S'il était sans aucun doute à ses yeux (et aux yeux de ses commettants) l'un de ces hommes, il est inutile de dire que les leaders nationalistes n'en étaient pas.

Ne disait-il pas à la Radio C.B. : " J'ai lu et suivi attentivement dans la presse les déclarations, motions, memoranda etc.. des associations, groupements et partis politiques ou autres.

Hélas ! J'ai dû constater des énormes divergences de vue. J'ai assisté, bien attristé, à ces spectacles inquiétants de la surenchère que ce slogan d'indépendance a déclenchés chez nous, un mot magique exploité par les uns, très mal compris par les autres". (Courrier d'Afrique du II/8/59). M. BOLIKANGO rejoignait ainsi <sup>les</sup> exégèses de la Libre Belgique, d'Europe-Amérique et du Pourquoi Pas d'après lesquelles les leaders congolais n'étaient que des <sup>des</sup> démagogues sans scrupules et l'indépendance, pour les Noirs, la promesse de manioc tombant du ciel, d'une femme blanche ou d'une Cadillac....

Dans une conférence de presse à la Radio Congo Belge de Luluabourg, il mettait aussi ses compatriotes en garde contre les mauvais exemples des africains ayant déjà accédé à l'indépendance et en profitait pour leur faire comprendre que l'indépendance n'était pas pour demain : "... nous aurons plus de temps que la plupart des peuples d'Afrique pour préparer notre indépendance et nous pourrions dans une large mesure bénéficier des expériences toujours heureuses il faut bien le dire, des jeunes Etats qui nous entourent". Et il ajoutait : " l'indépendance nous a été accordée spontanément par la Belgique dès que nous l'avons demandée" (Courrier d'Afrique 2I/8/59) ce qui n'était certainement pas le point de vue des leaders qui avaient connu la prison et la relégation pour avoir réclamé l'indépendance un peu trop tôt ...

Vraiment, au cours de son périple, il avait abordé toutes les idées-force de la Belgique officielle et bien pensante.

Il s'était montré le collaborateur modèle.

Pour donner plus de poids à ses conseils de sage, il proclamait : "Je n'ai moi-même aucune ambition politique et... mes fonctions à l'information me situent d'office complètement en dehors de la lutte des partis" (Courrier d'Afrique du II/9/59).

Nous pourrions ainsi continuer cette anthologie de déclarations édifiantes qui, replacées dans le contexte de la lutte politique menée à l'époque par les leaders nationalistes, prenaient tout leur sens.

Elles ne constitueraient certes pas pour M. BOLIKANGO un titre à partager le pouvoir avec des leaders dont, il y a moins d'un an encore, il ne partageait lui-même ni les soucis ni les souffrances. Mais il y a pire.

Au moment des incidents de Stanleyville, lorsque la répression policière fit une vingtaine de morts dans les rues de la Ville et lorsque M. Patrice LUMUMBA fut enfermé dans une prison qu'il ne devait quitter que pour s'asseoir triomphalement à la Table Ronde, les plus clairvoyants des belges et les leaders nationalistes même les plus éloignés de M. LUMUMBA prirent attitude sans hésiter.

L'ABAKO et le P.S.A., par exemple, dans un télégramme au Ministre DE SCHRIJVER protestaient immédiatement "contre l'arresta-

tion et la détention de M. Patrice LUMUMBA" " pour une affaire dont la responsabilité entière incombe au gouvernement colonialiste". (Libre Belgique du 14 et 15/II/59).

A ce moment, M. Jean BOLIKANGO s'empara du micro de Stanleyville, auquel les leaders nationalistes n'avaient évidemment pas accès, et il y prononça un de ces discours qui méritent de figurer à son dossier.

Ne dit-il <sup>pas</sup> des vingt congolais tombés sous les balles et dont il considère sans doute aujourd'hui avec le Congo officiel, qu'ils sont des martyrs de l'Indépendance et pour qui il est prêt maintenant à observer une minute de silence : "... J'apprends qu'ils ne sont pas morts pour le Congo. J'apprends qu'ils sont morts pour rien" Et à qui attribue-t-il alors la responsabilité de leur mort sinon à celui qui est aujourd'hui le Premier Ministre de son pays :

" Je pense, proclamait en effet M. BOLIKANGO, dans une belle envolée, que ces frères sont morts uniquement à cause des ambitions personnelles démesurées, à cause de l'orgueil insatiable, à cause.. de quelques hommes sans scrupules, qui ne reculent devant rien pour satisfaire leur propre intérêt et rien que leur propre intérêt. Et qui n'accorde (sic) pas la moindre importance, et j'insiste sur ce mot, pas la moindre importance à notre peuple, à notre Congo, que nous voulons construire ensemble" (Courrier D'Afrique du 2/II/59 - Soir, 10 novembre 1959).

Non vraiment, il est réconfortant, il est sain qu'un Monsieur BOLIKANGO ne siège pas aux côtés d'un homme qu'il a si odieusement dénoncé, à la répression des autorités coloniales et à la vindicte de ses compatriotes.

Vainement d'ailleurs, puisque si sa radio diffusait à cette époque un communiqué de l'Agence Belga affectant de craindre "une tentative de lynchage de la part des populations indigènes, qui sont très montées contre l'ex-leader du M.N.C." (sic. Courrier d'Afrique, 2/II/59) ses dénonciations pathétiques n'ont pas empêché l'ex-leader d'être non lynché, mais plébiscité par plus de 90% de ses compatriotes;

C'est donc sans arrière pensée qu'à "Remarques Congolaises" en tout cas, l'on peut crier : "Vive le Congo indépendant ! Vive le Président de la République Kasa-Vubu ! Vive le Président du Conseil Lumumba ! Vive le Premier Gouvernement Congolais !

Et ce n'est pas le discours prononcé par Monsieur Le Président LUMUMBA qui ternira notre enthousiasme.

Il suffit de lire le discours du Roi des Belges pour se rendre compte que conçu comme un dithyrambe unilatéral et sans nuance, pour le fond, comme une admonestation paternelle à des enfants trop tôt émancipés, pour le ton, il n'était audible pour un nationaliste comme M. LUMUMBA qu'à la condition d'être un des volets d'un diptyque.

Si le discours royal avait contenu, à côté de l'éloge de l'oeuvre des Belges au Congo, quelques réserves au sujet des abus commis et des libertés volées, si le tableau avait été quelque peu balancé, sans doute, M. Patrice LUMUMBA aurait-il pu s'abstenir d'y apporter des retouches.

Mais après un éloge si absolu qu'il rendait proprement incompréhensible le désir d'indépendance des Congolais et après que le Souverain eut dit aux représentants du peuple congolais, à la face du monde : "C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient maintenant de démontrer que nous avons eu raison de vous faire confiance!" il était impensable que M. Patrice LUMUMBA ne mette pas les choses au point et n'énumère lui aussi, à la face du monde, quelques unes des raisons justifiant le besoin d'indépendance du peuple congolais.

Le discours du Premier Ministre fut certes aussi unilatéral que l'homélie du Roi.

Encore peut-on lui en faire plus difficilement le reproche puisqu'il est constant qu'avant son discours et après, il a, à de nombreuses reprises, et dans des termes sans équivoque, rendu à l'oeuvre des Belges au Congo l'hommage qu'elle méritait, alors qu'on ne pourrait certainement pas citer une seule parole du Roi des Belges impliquant la plus petite réserve concernant certains aspects, pour le moins déplaisants, de notre occupation coloniale.

La seule question qui se pose est dès lors de savoir si les griefs formulés par le Premier Ministre du Congo sont fondés ou injustes.

A cet égard, M. Patrice LUMUMBA peut attendre avec sérénité l'historien du Congo qui contredira, sur un seul point, le sérieux inventaire qu'il a dressé.

Il ne s'en trouvera pas, en dehors des hagiographes de service, un seul pour nier qu'au cours des 80 ans de régime colonial :

- 1) les noirs ont été contraints à des travaux harassants pour des salaires insuffisants. Il suffit de rappeler à cet égard les abus auxquels donna lieu la récolte de caoutchouc et le portage, par exemple; rent
- 2) Les Congolais ont "connu les ironies, les insultes, les coups " parce qu'ils étaient des nègres. La chicotte était encore prévue dans des textes législatifs de 1941, pour les "indigènes"re légués. Certaines insultes, qu'il n'est point nécessaire de rap peler sont encore dans toutes les mémoires.

Les blancs en étaient arrivés à oublier leur caractère insultant tant elles étaient monnaie courante.

Quel est par ailleurs le colon qui niera, qu'il tutoyait les Noirs quel que soit leur âge ou leur qualité ?

Les Noirs ont été "spoliés" de leur terres au nom de textes prétendument légaux".

Il n'est pas personne aujourd'hui qu'admette le principe de la vacance des terres à la faveur duquel l'autorité coloniale a procédé à des cessions et concessions de territoires.

Les terres cédées et concédées n'étant pas vacantes, c'est qu'elles appartenaient à des Congolais. Ceux-ci ont donc été spoliés. Cela semble indiscutable.

La loi n'était pas la même selon qu'il s'agissait d'un Blanc ou d'un Noir. La lecture des codes en témoigne et le Ministre du Congo Belge n'a-t-il pas reconnu que ces textes discriminatoires étaient si nombreux qu'après plusieurs mois, et malgré le travail forcé d'une commission de juristes, on n'était pas parvenu à les supprimer tous !...

les Congolais ont connu les souffrances atroces des relégués pour opinions politiques ou croyances religieuses... et ceux-ci "exilés dans leur propre patrie", leur sort était vraiment pire que la mort même" M. Patrice LUMUMBA a-t-il exagéré en stigmatisant ainsi l'abominable répression du Kimbanguisme, du Mpadisme, de la Kitawala pour laquelle la Belgique officielle n'a pas encore exprimé jusqu'ici le plus discret des regrets.

Le contraste entre les somptueuses demeures des Blancs et les paillottes des Noirs était éclatant. Bien plus, celui que nous nous contentons à considérer comme le plus grand gouverneur du Congo n'avait-il pas pris, il y a moins de 20 ans, des décrets interdisant aux noirs de résider dans les cités blanches, bâties sur leur propres terres, Il s'inspirait sans doute de l'exemple de ces concessions européennes en Chine où on lisait à la grille des Parcs des écriteaux qui en interdisaient l'accès "aux chiens et aux Chinois".

Et qui, de nos coloniaux, oserait nier que jusqu'il y a quelques mois, les Noirs "n'étaient admis ni dans les cinémas, ni dans les restaurants, ni dans les magasins dits européens".

Il suffirait de rappeler la répression de la mutinerie de Lulua-bourg, en 1944, pour justifier M. Patrice LUMUMBA d'avoir rappelé les "fusillades" où périrent tant de ses frères".

Puisqu'<sup>qu'</sup>à la faveur de cette seule répression, en dehors de leurs complices civils qui furent pendus, plus de cent soldats furent fusillés.

sous les ordres des officiers même qui les avaient arrêtés, jugés et condamnés à mort.

Non certes, le Premier Ministre du Congo n'a pas menti. Il n'a même pas exagéré.

Et si un jour une commission d'historiens congolais dépouillait les archives de la répression coloniale, - à supposer qu'un administrateur prévoyant ou les termites ne les aient pas détruites à la veille de l'Indépendance, - il est probable que l'histoire qu'ils écriraient serait plus tragique que le bref et sobre tableau dressé par M. LUMUMBA.

Il était bon, que cet abcès fut crevé, au jour 1 de l'indépendance congolaise.

La douche glacée infligée par le Premier Ministre du Congo à nos représentants officiels était un traitement plus sain que l'aspersion à l'eau de rose à laquelle ils croyaient pouvoir s'attendre.

Nous n'avons pas cessé de le proclamer : Il faut reconnaître ses torts si l'on veut en faciliter l'oubli, si l'on veut bâtir une amitié durable.

Nous n'avons pas reconnu nos torts. Il fallait dès lors qu'on nous les rappelle une bonne fois.

La vérité est toujours utile - La dire c'était déjà prouver qu'on était libre - Maintenant qu'elle est dite, on peut passer l'éponge, on peut construire une amitié dans la liberté et l'égalité.

La vérité est une base plus solide que le malentendu, le mensonge ou la restriction mentale.

Il était clair qu'après cette libération, dont les Congolais comprenaient toute la portée, M. LUMUMBA ne devait pas faire effort pour rendre, dans la même journée, à la Belgique et à son Roi l'hommage qui leur étaient dus - Que la Belgique ait, finalement, mis au point, à la Table Ronde de janvier 1960, un processus de décolonisation dont il n'est pas d'exemple sans doute dans l'histoire; qu'elle ait respecté complètement et apparemment sans restriction, les engagements qu'elle a pris, doit lui valoir la reconnaissance du peuple Congolais et le respect des nations - la générosité de son abandon final doit compenser dans une grande mesure les erreurs, les abus et les excès du passé.

Le Président du Conseil Congolais pouvait donc, l'après-midi, sans se contredire, rendre hommage à la Belgique qu'il avait

stigmatisée le matin.

Toujours au nom de la vérité, Parce que toute oeuvre humaine présente de multiples aspects.

Le fait qu'il n'ait pas ignoré les aspects négatifs qu'ont hélas présentés dans le passé nos rapports coloniaux avec son pays, donne plus de valeur véritable et plus de prix au souhait qu'il a formulé finalement, de voir "une collaboration durable et féconde entre nos deux peuples désormais égaux et liés dans l'amitié".

Jules CHOME - Mupenda BANTU.

L'opinion de l'envoyé spécial  
du journal belge "Le Peuple"-

"Si le déplorable incident qui a failli ternir les fêtes de l'indépendance s'est terminé d'heureuse façon, c'est au gouvernement congolais qu'on le doit et à son chef M. Lumumba qui a donné à la Belgique une leçon de courtoisie qui effaçait une autre leçon beaucoup moins opportune.....C'était l'heure des toasts ...M. Lumumba avec beaucoup de dignité a rendu hommage au Roi et au peuple qu'il représente, pour l'action accomplie au Congo en trois quart de siècles : "car je ne veux pas que ma pensée soit mal interprétée ,a-t-il dit." ( Le Peuple du 1/7/60 )

L'avis de l'hebdomadaire "Pan"  
ou la réponse "du berger à la bergère"

"Il faut s'amarrer surtout de l'indigence d'hommes politiques qui n'ont su, ni détourner le roi de prononcer une allocution ou ne ~~trouvait pas~~ trouvait pas la moindre allusion au travail fourni par les Congolais, ni aux richesses de leur pays, ni devenir les réactions qu'allait inéluctablement provoquer ce déplorable message.

"Car, bien entendu tout est là. Malgré son goût de l'éclat, son penchant à la démagogie M. Lumumba n'eût pas commis la "goujaterie" qu'on lui reproche, s'il n'avait pas eu le sentiment que l'ancien maître du pays avait, au même titre, manqué de bienséance....

" Ce catalogue de vertus et réalisations coloniales, cette façon condescendante d'engager les anciens pupilles de la Belgique à ne pas dissiper leur patrimoine , c'était d'un bout à l'autre le répertoire très complet des choses à ne pas dire.

" Qui donc écrivit ce funeste laïus ?? "

X

A notre avis cette question pertinente est beaucoup plus utile pour l'avenir des rapports belgo-congolais que le déchainement de haine de la presse belge à l'égard du premier ministre congolais

Qu'on ne l'oublie, pas les Belges qui sont restés au Congo n'ont rien à gagner dans cette identification du roi au colonialisme, ils ont au contraire beaucoup à perdre si l'entourage du roi ne se voit pas admonester ..et appliquer ...UN LAVAGE DE CERVEAU. !

Mupenda BANTU .

.Dans les pages qui suivent l'observateur impartial et compétent, pourra JUGER en connaissance de cause. !

LE DISCOURS DU PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE DU CONGO.

=====

Sire, Excellences, Mes chers compatriotes,

Au moment solennel où la République du Congo se présente au monde et à l'histoire, pleinement indépendante et souveraine au moment où nous ressentons intensément le caractère irrévocable et définitif du pas que nous franchissons, nous ne pouvons pas nous empêcher de mesurer la gravité de nos responsabilités, et, dans une attitude de profonde humilité, de demander à Dieu qu'il protège notre peuple et qu'il éclaire tous ses dirigeants.

Avant toute chose, je voudrais vous exprimer ici avec émotion la reconnaissance que nous ressentons envers tous ces artisans obscurs ou héroïques de l'émancipation nationale, à tous ceux qui, partout sur notre immense territoire, ont donné sans compter leurs forces, leurs privations, leurs souffrances et même leur vie pour que se réalise enfin leur rêve audacieux d'un Congo libre et indépendant. Je pense à ces travailleurs des chantiers et des usines, à ces agriculteurs de nos plaines et de nos vallées, à ces intellectuels aussi, à tous ceux, jeunes ou vieux, qui ont senti monter dans leur cœur un irrésistible idéal de liberté et qui, quoi qu'il pût arriver, ont su rester fidèles à cet idéal et ont su l'accomplir. Je pense à nos femmes aussi, qui, sans faiblir un seul instant, ont su reconforter leurs fils et leurs époux dans leurs luttes magnifiques, et souvent même se trouver à leurs côtés au plus âpre du combat.

A vous tous et à vous toutes, artisans incomparables de la grandeur de votre patrie, le Congo indépendant que vous avez créé vous dit avec émotion sa gratitude infinie et vous assure solennellement que jamais vous ne serez oubliés.

Turnons-nous maintenant vers l'avenir.

L'aube de l'indépendance se lève sur un pays dont la structure économique est remarquable, bien équilibrée et solidement unifiée.

Mais l'état d'inachèvement de la conscience nationale, parmi les populations, a suscité certaines alarmes que je voudrais dissiper aujourd'hui en rappelant tous les progrès qui ont déjà été accomplis en ce domaine et qui sont les plus sûrs garants des étapes qui restent à parcourir.

Que de différences, en effet, lors de la fondation de notre pays, entre des populations que tout contribuait à maintenir écartées les unes des autres : sans souligner les diversités de langues, de coutumes ou de structures sociales, rappelons simplement les distances énormes qui nous séparaient et le manque de moyens modernes de communication à la fin du siècle passé.

Pour se connaître, il a fallu se rencontrer. Bon nombre de populations vivant aux confins de ce vaste pays se sentaient peu proches les unes des autres. Vous avez bien voulu rappeler, Sire, combien le progrès des moyens de déplacement contribua heureusement à resserrer le pays dans un réseau d'échanges qui servit aussi et grandement à rapprocher les hommes. Le développement économique, de son côté, amena la création de cités de travailleurs et de centres, où les ressortissants de différentes ethnies apprirent à vivre ensemble, à mieux s'apprécier et où, insensiblement, une osmose s'opéra. Les échanges se multipliant, les régions devinrent petit à petit complémentaires les unes des autres et renforcèrent ainsi leur collaboration. Le développement de l'instruction, la création de diffusion des journaux et périodiques, la multiplication des postes de radio, tout cela contribua à la naissance dans les villes d'abord, dans les milieux ruraux ensuite, d'une opinion publique d'où petit à petit, se dégagèrent les éléments d'une véritable conscience nationale.

La Belgique eut alors la sagesse de ne pas s'opposer au courant de l'histoire et, comprenant la grandeur de l'idéal de liberté qui anime tous les cœurs congolais, elle a su, fait sans précédent dans l'histoire d'une décolonisation pacifique, faire passer directement et sans transition notre pays de la domination étrangère à l'indépendance dans la pleine souveraineté nationale.

Mais, si nous pouvons nous réjouir de cette décision, nous ne devons pas oublier que c'est à nous désormais de prendre le relais et à rassembler les matériaux de notre unité nationale, à construire notre nation dans l'union et la solidarité.

Nous disposons pour cela d'un large éventail de moyens, mais il faudra que nous les utilisions avec sagesse, sans hâte ni lenteur, avec le souci de s'adapter harmonieusement au rythme normal des choses, sans essouffler les populations par une marche sur le bord de la route, mais sans se complaire non plus dans une admiration béate de ce qui est déjà fait. La conscience nationale pousse depuis longtemps les populations congolaises vers plus de solidarité : nous aurons à favoriser plus que jamais ce mouvement de rapprochement national.

Un rôle tout spécial sera dévolu, dans cette recherche d'une plus grande cohésion nationale, aux institutions centrales du pays, et surtout à l'action des Chambres législatives. Certains d'entre nous, Messieurs les Sénateurs et Messieurs les Députés, ont, pour la première fois, sans doute, cotoyé des élus venant d'autres provinces, Grande a été leur surprise de constater que votre idéal et vos préoccupations étaient si proches des nôtres. J'ai la conviction que vous ferez de ces assises le véritable creuset d'une conscience nationale toujours plus développée.

Nous saurons également, dans tout le pays, développer l'assimilation de ce que quatre-vingt ans de contact avec l'Occident nous apporté de bien : la langue, qui est l'indispensable outil

de l'harmonisation de nos rapports, la législation qui, insensiblement, a influé sur l'évolution de nos coutumes diverses et les a lentement rapprochées, et enfin, et surtout, la culture. Une affinité fondamentale de culture rapproche déjà tous les Bantous, aussi le contact de la civilisation chrétienne et les racines que cette civilisation a poussées en nous, perpétueront au sang ancien revivifié de donner à nos manifestations culturelles une originalité et un éclat tout particulier. Nous aurons à coeur de favoriser l'éclosion de cette culture nationale et d'aider toutes les couches de la population à en percevoir le message et à en approfondir la portée. Nous aurons là une mission essentielle à remplir, car la culture sera le véritable ciment de la nation.

Cette recherche ainsi que la mise en place des matériaux destinés à notre unité nationale doivent devenir la préoccupation dominante de tous. Aucun habitant de ce pays ne peut se refuser de participer à cette obligation capitale.

Nous saurons, pour cela, dans ce vaste chantier de 14 millions d'hommes, qui est notre pays, éclairer et guider tous ceux qui y oeuvrent dans l'enthousiasme.

C'est cette communauté d'efforts, de peines et de travail qui achèvera le plus sûrement d'unir tous les Congolais en une grande, seule et solide nation. Nous montrerons ainsi au monde, par nos actes, que nous sommes dignes de la confiance que le peuple a placée en nous, et que de nombreux pays nous témoignent déjà.

Nous ne les décevrons pas.

Voici le texte de la partie du discours de M. KASA-VUBU que celui-ci n'a pas prononcée à la demande de M. LUMUMBA :

Sire,

La présence de Votre Auguste Majesté aux cérémonies de ce jour mémorable constitue un éclatant et nouveau témoignage de votre sollicitude pour toutes ces populations que vous avez aimées et protégées. Elles sont heureuses de pouvoir dire aujourd'hui à la fois leur reconnaissance pour les bienfaits que Vous et Vos illustres prédécesseurs avez prodigués et leur joie pour leur compréhension dans laquelle vous avez rencontré leurs aspirations.

Elles ont reçu votre message d'amitié avec tout le respect et la ferveur dont elles Vous entourent et garderont longtemps dans leur coeur les paroles que vous venez de leur adresser en cette heure émouvante.

Elles sauront apprécier tout le prix de l'amitié que la Belgique leur offre et elles s'engageront avec enthousiasme dans la voie d'une collaboration sincère.

Messieurs les représentants des pays étrangers, vous avez bien voulu partager nos joies et vous nous avez fait l'honneur de venir nombreux célébrer avec nous ces journées historiques. Aussi si des relations d'amitié seront-elles faciles à nouer demain entre notre pays et chacun des Etats que vous représentez.

Vous qui voyez autour de vous l'immense enthousiasme qui s'est emparé de toute la nation, vous qui sentez notre désir de réussir et de bien faire, je vous demande de faire connaître au monde de cette image pleine d'espoir que vous emporterez du Congo, et qui est sa vraie image.

Je proclame, au nom de la Nation, la naissance de la République du Congo.

#### LE DISCOURS DU ROI DES BELGES.

=====

Messieurs,

L'indépendance du Congo constitue l'aboutissement de l'oeuvre conçue par le génie du Roi Léopold II, entreprise par lui avec un courage tenace et continuée avec persévérance par la Belgique. Elle marque une heure décisive dans les destinées non seulement du Congo lui-même, mais, je n'hésite pas à l'affirmer, de l'Afrique tout entière.

Pendant 80 ans, la Belgique a envoyé sur votre sol les meilleurs de ses fils, d'abord pour délivrer le bassin du Congo de l'odieux trafic esclavagiste qui décimait ses populations, ensuite pour rapprocher les unes des autres les ethnies qui, jadis ennemies s'apprêtent à constituer ensemble le plus grand des Etats indépendants d'Afrique, enfin, pour appeler à une vie plus heureuse les diverses régions du Congo que vous représentez ici, unies en un même Parlement.

En ce moment historique, notre pensée à tous doit se tourner vers les pionniers de l'émancipation africaine et vers ceux qui après eux ont fait du Congo ce qu'il est aujourd'hui. Ils méritent à la fois notre admiration et votre reconnaissance, car ce sont eux qui, consacrant tous leurs efforts et même leur vie à un grand idéal, vous ont apporté la paix et ont enrichi votre patrimoine moral et matériel. Il faut que jamais ils ne soient oubliés, ni par la Belgique, ni par le Congo.

Lorsque Léopold II a entrepris la grande oeuvre qui trouve aujourd'hui son couronnement, il ne s'est pas présenté à vous en conquérant, mais en civilisateur.

Le Congo, dès sa fondation, a ouvert ses frontières au trafic international sans que jamais la Belgique y ait exercé un monopole institué en son intérêt exclusif.

Le Congo a été doté du chemin de fer, de routes, de lignes maritimes et aériennes qui, en mettant vos populations en contact les unes avec les autres, ont favorisé leur unité et ont élargi le pays aux dimensions du monde.

Un service médical, dont la mise au point a demandé plusieurs dizaines d'années, a été patiemment organisé et vous a délivré de maladies combien dévastatrices. Des hopitaux nombreux et remarquablement outillés ont été construits. L'agriculture a été améliorée et modernisée. De grandes villes ont été édifiées et, à travers tout le pays, les conditions de l'habitation et d'hygiène traduisent de remarquables progrès. Des entreprises industrielles ont mis en valeur les richesses naturelles du sol. L'expansion économique a été considérable, augmentant ainsi le bien être de la population et dotant le pays de techniciens indispensables à son développement.

Grâce aux écoles des missions, comme à celles que créent les pouvoirs publics, l'éducation a bien vite connu une extension enviable, une élite intellectuelle a commencé à se constituer, vos universités vont rapidement l'accroître. Un nombre de plus en plus considérable de travailleurs qualifiés appartenant à l'agriculture, à l'industrie, à l'artisanat, au commerce, à l'administration font pénétrer dans toutes les classes de la population l'émancipation individuelle qui constitue la véritable base de toute civilisation.

Nous sommes heureux d'avoir ainsi donné au Congo, malgré les plus grandes difficultés, les éléments indispensables à l'armature d'un pays en marche sur la voie du développement.

Les grands mouvements d'indépendance qui entraînent toute l'Afrique, a trouvé, auprès des pouvoirs belges, la plus large compréhension. En face du désir unanime de vos populations, nous n'avons pas hésité à reconnaître dès à présent cette indépendance.

C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient maintenant de démontrer que nous avons eu raison de vous faire confiance.

Dorénavant, la Belgique et le Congo se trouvent côte à côte comme deux Etats souverains, et liés par l'amitié et décidés à s'entr'aider. Aussi, nous remettons aujourd'hui entre vos mains tous les services administratifs, économiques, techniques et sociaux, ainsi que l'organisation juridique, sans lesquels un Etat moderne n'est pas viable. Les agents belges sont prêts à vous apporter une collaboration loyale et éclairée.

Votre tâche est immense et vous êtes les premiers à vous en rendre compte. Les dangers principaux qui vous menacent sont : l'inexpérience des populations à se gouverner, les luttes tribales qui, jadis ont fait tant de mal et qui, à aucun prix, ne doivent reprendre, l'attraction que peuvent exercer sur certaines régions des puissances étrangères prêtes à profiter de la moindre défaillance.

Vos dirigeants connaîtront la tâche difficile de gouverner. Il leur faudra mettre au premier plan de leurs préoccupations, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, les intérêts généraux du pays. Ils devront apprendre au peuple congolais que l'indépendance ne se réalise pas par la satisfaction immédiate des jouissances faciles, mais pour le travail par le respect de la liberté d'autrui et des droits de la minorité par la tolérance et l'ordre, sans lesquels aucun régime démocratique ne peut subsister.

Je tiens à rendre ici un particulier hommage à la force publique, qui a accompli sa lourde mission avec un courage et un dévouement sans défaillance.

L'indépendance nécessitera de tous des efforts et des sacrifices. Il faudra adapter les institutions à vos conceptions et à vos besoins, de manière à les rendre stables et équilibrées. Il faudra aussi former des cadres administratifs expérimentés, intensifier la formation intellectuelle et morale de la population, maintenir la stabilité de la monnaie, sauvegarder et développer vos organisations économiques, sociales et financières.

Ne compromettez pas l'avenir par des réformes hâtives et ne remplacez pas les organismes que vous remet la Belgique, tant que vous n'êtes pas certains de pouvoir faire mieux.

Entretenez avec vigilance l'activité des services médicaux dont l'interruption aurait des conséquences désastreuses et ferait réapparaître des maladies que nous avons réussi à supprimer. - Veillez aussi sur l'œuvre scientifique qui constitue pour vous un patrimoine intellectuel inestimable. N'oubliez pas qu'une justice sereine et indépendante est un facteur de paix sociale, la garantie du respect du droit de chacun confère à un Etat, dans l'opinion internationale, une grande autorité morale.

N'ayez crainte de vous tourner vers nous. Nous sommes prêts à rester à vos côtés pour vous aider de nos conseils, pour former avec vous les techniciens ou les fonctionnaires dont vous aurez besoin.

L'Afrique et l'Europe se complètent mutuellement et sont appelées, en coopérant, au plus brillant essor. Le Congo et la Belgique peuvent y jouer un rôle de première grandeur dans une collaboration constructive et féconde et une confiance réciproque.

Messieurs,

Le monde entier a les yeux fixés sur vous. A l'heure où le Congo choisit souverainement son style de vie, je souhaite que

le peuple congolais conserve et développe le patrimoine des valeurs spirituelles, morales et religieuses qui est commun et qui transcende les vicissitudes politiques et les différences de race ou de frontière.

Restez unis et vous saurez vous montrer dignes du grand rôle que vous êtes appelés à jouer dans l'histoire de l'Afrique.

Peuple Congolais,

Mon pays et moi-même nous reconnaissons avec joie et émotion que le Congo accède, ce 30 juin, en plein accord et amitié avec la Belgique, à l'indépendance et à la souveraineté internationale.-

Que Dieu protège le Congo.

DISCOURS DE M. LUMUMBA,

PREMIER MINISTRE DU CONGO.

=====

Congolaises, Congolais,

A vous tous, mes amis, qui avez lutté sans relâche à nos côtés, je vous demande de faire de ce 30 juin 1960, une date illustre que vous garderez ineffaçablement gravée dans vos coeurs, une date dont vous enseignerez avec fierté la signification à vos enfants pour que ceux-ci à leur tour, fassent connaître à leurs fils et petit-fils l'histoire glorieuse de notre lutte pour la liberté.

Car cette indépendance du Congo, si elle est proclamée aujourd'hui dans l'entente avec la Belgique, pays ami avec qui nous traitons d'égal à égal, nul Congolais digne de ce nom ne pourra jamais oublier cependant que c'est par la lutte qu'elle a été conquise, une lutte de tous les jours, une lutte ardente et idéaliste, une lutte dans laquelle nous n'avons ménagé ni nos forces, ni nos privations, ni nos souffrances, ni notre sang. C'est une lutte qui fut de larmes, de feu et de sang, nous en sommes fiers jusqu'au plus profond de nous-mêmes, car ce fut une lutte noble et juste, une lutte indispensable pour mettre fin à l'humiliant esclavage qui nous était imposé par la force.

Ce que fut notre sort en quatre-vingts ans de régime colonialiste, nos blessures sont trop fraîches et trop douloureuses encore pour que nous puissions les chasser de notre mémoire.

Nous avons connu le travail harassant exigé en échange

de salaires qui ne nous permettaient ni de manger à notre faim, ni de nous vêtir ou de nous loger décentement, ni d'élever nos enfants, comme des êtres chers. Nous avons connu les ironies, les insultes, les coups que nous devons subir matin, midi et soir, parce que nous étions des nègres. Qui oubliera qu'à un Noir on disait " tu " non certes comme à un ami, mais parce que le " vous " honorable était réservé aux seuls Blancs ?

Nous avons connu nos terres spoliées au nom des textes prétendument légaux, qui ne faisaient que reconnaître le droit du plus fort, nous avons connu que la loi n'était jamais la même, selon qu'il s'agissait d'un Blanc ou d'un Noir, accommodante pour les uns, cruelle et inhumaine pour les autres. Nous avons connu les souffrances atroces des relégués pour opinions politiques ou croyances religieuses : exilés dans leur propre patrie, leur sort était vraiment pire que la mort même. Nous avons connu qu'il y avait dans les villes des maisons magnifiques pour les Blancs et des paillottes croulantes pour les Noirs : qu'un Noir n'était admis ni dans les cinémas, ni dans les restaurants, ni même dans les magasins dits européens, qu'un Noir voyageait à même la coque des péniches au pied du Blanc dans la cabine de luxe.

Qui oubliera enfin les fusillades où périrent tant de nos frères, ou les cachots où furent brutalement jetés ceux qui ne voulaient pas se soumettre à un régime d'injustice, d'oppression et d'exploitation ?

Tout cela, mes frères, nous en avons profondément souffert, mais tout cela aussi, nous que le vote de vos représentants élus a agréé pour diriger notre pays, nous qui avons souffert dans notre corps et dans notre cœur de l'oppression colonialiste, nous vous le disons : tout cela est désormais fini.

La République du Congo a été proclamée et notre cher pays est maintenant entre les mains de ses propres enfants.

Ensemble, mes frères, nous allons commencer une nouvelle lutte sublime qui va mener notre pays à la paix, à la prospérité et à la grandeur.

Nous allons établir ensemble la justice sociale et assurer que chacun reçoive la juste rémunération de son travail.

Nous allons montrer au monde ce que peut faire l'homme noir quand il travaille dans la liberté et nous allons faire du Congo le centre de rayonnement de l'Afrique toute entière.

Nous allons veiller à ce que les terres de notre patrie profitent véritablement à ses enfants.

Nous allons revoir toutes les lois d'autrefois et en faire de nouvelles qui seront justes et nobles.

Nous allons mettre fin à l'oppression de la pensée libre et faire en sorte que tous les citoyens jouissent pleinement

des libertés fondamentales prévues dans la déclaration des droits de l'homme.

Nous allons supprimer efficacement toute discrimination quelle qu'elle soit, et donner à chacun la juste place que lui vaudra sa dignité humaine, son travail et son dévouement au pays.

Nous allons faire régner non pas la paix des fusils et des baionnettes, mais la paix des coeurs et des bonnes volontés.

Et pour tout cela, chers compagnons, soyez surs que nous pourrons compter non seulement sur nos forces énormes et nos richesses immenses, mais sur l'assistance de nombreux pays étrangers dont nous accepterons la collaboration chaque fois qu'elle sera loyale et ne cherchera pas à nous imposer une politique, quelle qu'elle soit.

Dans ce domaine, la Belgique même, qui comprenait enfin le sens de l'Histoire, n'a plus essayé de s'opposer à notre indépendance, est prête à nous accorder son aide et son amitié, et un traité vient d'être signé dans ce sens entre nos deux pays égaux et indépendants. Cette coopération, j'en suis sûr, sera profitable aux deux pays.

De notre côté, tout en restant vigilants, nous saurons respecter les engagements librement consentis.

Ainsi, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, le Congo nouveau que mon gouvernement va créer sera un pays riche, libre et prospère. Mais pour que nous arrivions sans retard à ce but, vous tous, législateurs et citoyens congolais, je vous demande de m'aider de toutes vos forces.

Je vous demande à tous d'oublier les querelles tribales qui nous épuisent et risquent de nous faire mépriser à l'étranger. Je demande à la minorité parlementaire d'aider mon gouvernement par une opposition constructive et de rester strictement dans les voies légales et démocratiques.

Je vous demande à tous de ne reculer devant aucun sacrifice pour assurer la réussite de notre grandiose entreprise. Je vous demande enfin de respecter inconditionnellement la vie et les biens de vos concitoyens et des étrangers établis dans votre pays. Si la conduite de ces étrangers laisse à désirer, notre justice sera prompte à les expulser du territoire de la république. Si, par contre, leur conduite est bonne, il faut les laisser en paix, car eux aussi travaillent à la prospérité de notre pays.

L'indépendance du Congo marque un pas décisif vers la libération de tout le continent africain.

Voilà, Excellences, Mesdames, Messieurs, mes frères de race, mes frères de lutte, mes compatriotes, ce que j'ai voulu vous dire au nom du gouvernement en ce jour magnifique de notre indépendance complète et souveraine.

291.

Notre **gouvernement** fort, national, populaire, sera le salut du pays. J'invite les citoyens congolais hommes, femmes et enfants à se mettre résolument au travail en vue de la création d'une économie nationale.

MESSAGE RADIOPHONIQUE DE M. LUMUMBA AU PEUPLE BELGE.

=====

Un peuple ami.

Si je m'adresse aujourd'hui au peuple belge au nom de la nation congolaise et du premier gouvernement que cette nation s'est donné, c'est pour parler comme on parle à un peuple ami, c'est pour faire connaître, à vous tous qui m'écoutez, ce qu'est vraiment le Congo indépendant, c'est aussi pour apaiser les inquiétudes que la marche rapide des événements, au cours de ces derniers mois, a pu faire naître dans vos coeurs.

Pour le plus grand nombre d'entre vous, le Congo est un pays lointain où le cours de votre existence ne vous mènera sans doute jamais. Ce pays, je voudrais arriver à vous le faire comprendre à vous le faire aimer.

Car le Congo indépendant est un pays neuf et débordant d'enthousiasme, un pays où chacun s'est désormais donné pour tâche de travailler avec la persévérance et la foi qui soulèvent les montagnes. Ce climat d'extraordinaire idéal que nous vivons en ce moment je voudrais que vous soyez ici, aujourd'hui avec moi, pour en ressentir l'immense fièvre, pour apprécier notre unanime volonté de faire du Congo un pays grand et prospère, capable d'occuper dans l'Afrique et dans le monde la place prépondérante qui lui revient.

Notre victoire n'est pas votre défaite.

Le régime colonial a désormais pris fin, et ce régime, je suis fier de le rappeler, nous l'avons combattu de toutes nos forces dans ce qu'il avait de despotique et d'humiliant. Mais notre victoire n'a pas été, pour la Belgique, une défaite. Au contraire, j'en suis intimement convaincu, notre lutte n'a pas peu servi à rappeler aux Belges eux-mêmes que, peuple épris de liberté, la Belgique digne de son grand passé a tenu à mettre fin à un régime que rien de pouvait justifier. Des derniers mois que nous venons de vivre, la Belgique est sortie grandie aux yeux du monde, en mettant fin au régime que notre peuple ne voulait plus supporter.

Heureux aboutissement, d'ailleurs, d'une oeuvre à laquelle le justement pour avoir lutté de toutes nos forces contre ce qu'elle

avait fini par avoir d'odieux, nous voulons rendre hommage ici pour ce qu'elle a eu de grand et de généreux.

Car, voudrions-nous même oublier ce que les Belges ont accompli sur notre sol, que les aérodromes et les routes, les ports et les ponts, les hopitaux et les écoles seraient là pour nous le rappeler comme nous le rappelleraient aussi ces hommes même longuement formés à l'esprit de travail qui caractérise le peuple belge, et devenus aujourd'hui, grâce à cet esprit, capables de diriger eux mêmes leurs destinées.

Ne doutez pas de nous.

Pourtant, si, au nom du peuple congolais, je n'hésite pas à parler de la reconnaissance que ressent mon pays envers le votre, je veux vous demander ici que vous, les Belges, ne doutiez pas des Congolais.

Je voudrais que vous compreniez la peine qui m'opprime quand je vois vos compatriotes, résidant au Congo, rapatriés dans l'affolement leurs femmes, leurs enfants, leurs biens les plus précieux. Vous avez vu des dizaines, des centaines d'entre nous parcourir la Belgique au cours de ces derniers mois; pouvez-vous croire un instant que nous soyons des sauvages avides de viol et de pillage ?

Je l'affirme ici avec toute honnêteté que me donne mon rôle de chef de gouvernement, avec toute l'honnêteté aussi d'un homme et d'un père de famille : l'ordre sera maintenu dans le pays, et les personnes comme les biens trouveront au Congo la plus complète garantie de sécurité.

La nation congolaise a refusé d'être dominée définitivement par la Belgique, mais le Congo indépendant voit dans la Belgique une nation soeur à qui nous disons : Nous avons besoin de vous comme vous avez besoin de nous. Nous souhaitons que l'amitié de nos deux peuples désormais égaux se traduise par une fructueuse coopération économique, scientifique et culturelle.

Jeunes Belges qui m'écoutez..

Et j'adresse ici un pressant appel aux techniciens belges désireux de venir au Congo, accomplir loyalement une tâche dont le dévouement et l'idéalisme trouveront leur juste rémunération. Jeunes Belges qui m'écoutez, il y a ici encore bien des ponts à lancer, des routes à ouvrir, des écoles à bâtir. Il y a aussi de centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui attendent de vous que vous les aidiez à vivre une vie meilleure, et se hisser plus haut sur l'échelle des valeurs humaines. Allez-vous refuser de les entendre ?

Je m'adresse aussi aux investisseurs. Je leur dis : Aidez-nous à développer les immenses ressources que recèlent notre grand pays et que nous ne pouvons laisser improductives. Vos mines, vos chantiers, vos usines trouveront dans le Congo indépendant la juste récompense que leur vaudra la richesse qu'ils apporteront à notre pays. Car il ne faut pas se méprendre sur la politique que nous comptons suivre : autant nous lutterons contre les privilèges immérités, autant nous protégerons les investissements servant réellement au développement du revenu national.

Le Congo qui s'est voulu indépendant ne désire pas pour autant être isolé du reste du monde. A tous ceux qui voudront collaborer loyalement avec lui, le Congo tend la main de l'amitié.

Et c'est mon désir profond et sincère comme c'est celui de mon gouvernement et de la nation congolaise tout entière, que cette main tendue, la Belgique soit la première à la prendre et à sceller ainsi entre vous et nous le pacte d'une indissoluble fraternité.

-----  
UNE LECON A MEDITER.

extraits de

L'ALLOCUTION DE Mgr. MALULA A L'OCCASION DE

L'INDEPENDANCE DU CONGO.

(prononcé à la Télévision Belge)  
 le 1 juillet à 19 h.

Dans le vie courante, les sentiments profonds, en particulier, la reconnaissance ne s'expriment guère. On donne même facilement l'impression d'indifférence, d'ingratitude. C'est pourquoi, aux grandes circonstances, le coeur doit avoir la parole.

L'indépendance du Congo est une toute grande occasion de dire à la Belgique notre merci le plus sincère. Les nouvelles autorités civiles du pays le feront certainement. Je veux me joindre aux chefs politiques et je le fais, à la fois en tant que Congolais et en tant qu'évêque

Ce n'est pas le moment de refaire l'inventaire de tout ce que le Congo doit à la Belgique (les auteurs du discours royal l'avaient oublié N.d.l.R.) aux Belges qui sont venus au Congo comme techniciens, administrateurs ou travailleurs sociaux, aux missionnaires qui sont venus fonder l'Eglise, à toute la population de Belgique qui a participé directement ou indirectement au progrès et au bien-être, à l'émancipation humaine et à l'épanouissement spirituel de notre peuple.

Je voudrais que la sincérité de notre gratitude et de notre sympathie ne soit pas mise en cause par les différents et les malentendus inévitables d'une période de transition tellement totale et tellement rapide. Dans le vie il faut accepter de n'être pas toujours d'accord sur tout, de se disputer même parfois ... et de rester quand même de vrais amis (sentiment que 97 % de la presse belge a ignoré dans ses commentaires, partisans et injurieux, du discours du premier ministre du Congo répondant au ... sermon royal !

Bien entendu l'appréciation qui précède n'est pas incorporée dans le discours de Mgr. Malula elle est de notre cru (N;d.l.R.) mais voici quelques autres passages de ce très remarquable exposé :

...L'aspiration à plus de bien-être et la volonté de voir s'établir plus de justice et plus d'équité dans la répartition de ce bien-être, sont des sentiments légitimes au coeur des hommes. Maintenant que la possibilité de ce progrès existe, les continents, les nations, les classes, les hommes les plus favorisés doivent partager volontairement, et généreusement, avec les plus démunis s'ils veulent répondre aux plans providentiels et sauvegarder intelligemment, en définitive, leurs intérêts légitimes.

...L'Episcopat du Congo a marqué son adhésion sans réserve à l'évolution politique du pays. Il a accueilli avec joie l'annonce de l'indépendance Il apportera son appui moral aux institutions nouvelles et aux hommes choisis par le peuple pour assumer la lourde charge des responsabilités publiques.

Nous partageons la confiance et l'enthousiasme de nos concitoyens dans l'avenir de notre pays et nous voulons travailler dans l'union et la concorde à la grandeur et à la prospérité de notre chère patrie.

Je ne voudrais pas me livrer en cette circonstance à une exaltation de la "négritude" mais redire simplement que le Congo, avec toute l'Afrique, acquiert le sentiment d'avoir quelque chose à apporter au monde, en compensation de tout ce qu'il reconnaît avoir reçu.

Nous sommes un peuple jeune et nous apportons la fraîcheur de nos intelligences, la vigueur de nos énergies, l'enthousiasme de nos coeurs, la foi de nos ames dans les réalités spirituelles.

Nous sommes attachés à la vie, à la fécondité physique - Nous avons le sens de la famille, de la communauté, de la solidarité humaine.

Si une amitié véritable demande un échange nous croyons, pouvoir offrir notre amitié à tous les peuples de la terre et spécialement à la Belgique à laquelle nous lie pour toujours une étape décisive de notre histoire nationale.

Je suis heureux d'avoir pu vous apporter au nom de tous mes compatriotes, ce message de joie, de gratitude, de fierté et de confiance...

N.d.l.R. - Ce discours aussi digne que réaliste a été enregistré le 25 à Léopoldville il se trouvait à Bruxelles le 27 juin !!!, il est peut être regrettable que les auteurs du discours royal n'y ait point cherché l'inspiration.

# REMARQUES CONGOLAISES

Revue hebdomadaire africaine d'information et de documentation  
publiée sous la direction de MUPENDA BANTU.

16, RUE AUX LAINES - BRUXELLES - TELEPHONE 12.41.54

Abonnement 500 fr. par an. — C. C. P. 647.973 — B. C. B. Brux. 23.316

# REMARQUES CONGOLAISES

Courrier hebdomadaire d'information et de documentation congolaises



RÉDACTION-ADMINISTRATION :  
16, RUE AUX LAINES, BRUXELLES

TÉLÉPHONE : 12.41.54

C. C. P. 647.973

Compte B. C. B. Brux. 23.316

C'est la puissance de distinguer le vrai d'avec le faux qui est proprement ce que l'on nomme le bon sens ou la raison.

DESCARTES

(Discours de la méthode)

p.224.

9 JUIN 1960.

DEUXIEME ANNEE

## SOMMAIRE DU N° 22.

- Le son de cloche de Mupenda Bantu.  
" La Table Ronde à l'heure de la vérité"
- Le résultat ~~complet~~ est la répartition exacte des sièges à la Chambre Congolaise

X

### LA TABLE RONDE A L'HEURE DE LA VERITE.

Quand le rythme politique congolais aura pris une allure plus tempérée, quand l'esprit de ses leaders sera plus réfléchi et plus positif l'observateur progressiste pourra tenter d'exprimer avec franchise ce que la plupart des élus congolais préfèrent généralement tenir pour eux.

Les résultats électoraux de mai 1960 permet d'ores et déjà, de remettre à une juste place les prétentions et les exigences des délégués de certains partis ou délégations congolaises qui, à la Table Ronde de politique affirmaient représenter des majorités conséquentes.

Tous commentaires déflorerait la valeur des chiffres ci après. La délégation congolaise à la Table ronde du 20/I-20/2/60 comptait,

<u>Cartel</u> , Abako	3	sont élus à la Chambre	I2
P.S.A.	3		I3
M.N.C.Kalonji.	2		7.
Parti du Peuple I			-
Féd.Gén.Congol.I			-
Abazi.	I		I
	II.		33.
.P.N.P.	II.		8
M.N.C.Lumunba	3.		34
Conakat	2		7.
All.R.Prog.	2		I (cartel avec P.R.C.)
Cartel Kat.	I.		6
Union Congol.	I.		2.
Union Mongo.	I.		I
Cerea.	I.		IO
Assoreco.	I.		7 (sous le nom de PUNA)
déleg.Chefs coutumiers	II.		2.

Il est à prévoir que certaines résolutions imposées, par les majoritaires au deux conférences de Bruxelles deviennent contestables, à la lumière de ce qui précède et, seront, pour le moins, contestées.

## LA CHAMBRE CONGOLAISE

Voici la composition (encore officieuse) de la Chambre congolaise :

PARTIS	Prov. de Léo	Equa- teur	Prov. Orient.	Kivu	Ka- tanga	Kasai	Total
M.N.C. - Lumumba ...	1	2	21	6	—	6	36
P.N.P. ....	4	4	8	—	—	3	14
Alliance rurale progressiste (P.N.P.) .	—	—	—	1	—	—	1
R.E.K.O. (Parti ethnique du Kivu) ..	—	—	—	4	—	—	4
Chefs coutumiers ....	—	—	—	1	1	—	2
Union Nationale Congolaise .....	—	—	—	—	—	3	3
Coaka .....	—	—	—	—	—	2	2
Parti Solidaire Afric.	13	—	—	—	—	—	13
Abako .....	12	—	—	—	—	—	12
Parti Unité Nation. (Puna) (Bolikango) .	—	7	—	—	—	—	7
Cerea (Kashamura) .	—	—	—	10	—	—	10
M.N.C. - Kalonji .....	—	—	—	—	—	8	8
Balubakat .....	—	—	—	—	6	—	6
Atkar Allié Balubakat) ...	—	—	—	—	1	—	1
Conakat .....	—	—	—	—	7	—	7
Abazi (Petit parti ethnique) .	1	—	—	—	—	—	1
Rassemblem. Lacs et Kwango - Kwilu (R. L. K. K.) .....	1	—	—	—	—	—	1
Individuels .....	1	—	1	1	1	—	4
Intérêts locaux .....	—	4	—	—	—	—	4
Union Mongo .....	—	1	—	—	—	—	1
<b>TOTAUX .....</b>	<b>33</b>	<b>18</b>	<b>25</b>	<b>23</b>	<b>16</b>	<b>22</b>	<b>137</b>

Sic 77/6/6

Comment se représente l' ETAT INDEPENDANT DU CONGO.

=====

1. LE SENAT.

<u>Répartition des mandats :</u>	1. Prov. Léopoldville	14
	2. Prov. Equateur	14
	3. Prov. Orientale	14
	4. Prov. Kivu	14
	5. Prov. Katanga	14
	6. Prov. Kasai	14
		<hr/>
	Soit sénateurs :	84

Dans chaque province au moins trois chefs coutumiers siégeant comme sénateurs.

2. LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Répartition des mandats :

Circonscriptions électorales	Population	Députés
1. <u>Province de Léopoldville :</u>		
- Ville de Léopoldville	367.979	4
- District des Cataractes	500.688	5
- District Lac Leopold II	292.200	3
- District du Kwilu	1.157.512	12
- District du Kwango	473.821	5
- District du Bas-Congo	337.036	4
	<hr/>	
	Total :	3.189.286
		33
2. <u>Province de l'Equateur :</u>		
- District de l'Equateur	321.455	3
- District de l'Ubangi	552.896	6
- District de Mongola	524.947	5
- District de la Tshupa	402.334	4
	<hr/>	
	Total :	1.801.632
		18

3. Province Orientale :

- District de Stanleyville	671.611	7
- District du Bas-Uele	494.297	5
- District du Haut-Uele	611.304	6
- District de l'Ituri	697.421	7

---

Total : 2.473.633 25

4. Province du Kivu :

- District du Kivu	909.055	9
- District du Moyen-Kivu	891.648	9
- District du Maniema	461.119	5

---

Total : 2.261.822 23

5. Province du Katanga :

- Villes d'Elisabethv. et Jadotville	238.716	2
- District du Tanganyika	442.716	4
- District de Lualaba	271.676	3
- District du Haut-Lomami	483.223	5
- District du Luapala-Moero	217.972	2

---

Total : 1.654.176 16

6. Province du Kasai :

- District de la Lulua	667.161	7
- District du Sankuru	490.235	5
- District de Kabinda	504.139	5
- District du Kasai	497.098	5

---

Total : 2.158.633 22

---

TOTAL GENERAL : 137 DEPUTES.

---

Comment est représenté L'ETAT INDEPENDANT DU CONGO.

CHAMBRE DES DEPUTES. répartition exacte des élus

Partis.	Léo.	Equat.	P.O.	Kivu.	Katanga	Kasaï	Total
M.N.C.Lumunba	I	2	2I	5	-	5	34.
P.S.A.	I3	-	-	-	-	-	I3.
ABAKO.	I2	-	-	-	-	-	I2.
CEREA.	-	-	-	IO	-	-	IO.
P.N.P.	-	2	3	-	-	3	8.
PUNA.	-	7	-	-	-	-	7.
CONAKAT.	-	-	-	-	7	-	7.
M.N.C.Kalonji.	-	-	-	-	-	7	7.
Cartel Katang.	-	-	-	-	6	-	6.
Individuels.	I	-	I	I	I	I	5.
REKO.	-	-	-	4	-	-	4.
U.N.C.	-	-	-	-	-	3	3.
LUKA.	3	-	-	-	-	-	3.
Intérêts loc. Assoc.Ngaka	-	2	-	-	-	-	2.
Memagendo	-	2	-	-	-	-	2.
Cartel Mederco -P.N.P.	-	2	-	-	-	-	2.
Chefs Coutum.	-	-	-	I	I	-	2.
COAKA.	-	-	-	-	-	2	2.
Front Commun	I	-	-	-	-	-	I.
ABAZI.	I	-	-	-	-	-	I.
R.D.C.L.K.	I	-	-	-	-	-	I.
UFIMO.	-	I	-	-	-	-	I.
Cartel M.N.C. Lumumba-Unerbazi	-	-	-	I	-	-	I.
Cartel A.R.P.- P.R.C?	-	-	-	I	-	-	I.
ATCAR.	-	-	-	-	I	-	I.
Cartel M.N.C.- Lumumba-COAKA.	-	-	-	-	-	I.	I.
Totaux.	33	I8	25	23	I6	22	I37

Dans notre n° de la semaine prochaine nous publierons le résultat des élections provinciales avec, nombre de votes valables - votes obtenus par partis et par territoires - % des votes - noms des élus votes préférentiels obtenus par les chefs de partis et par les individuels

PROVINCE DE LEOPOLDVILLE - SIEGES A POURVOIR : 33

=====

LEOPOLDVILLE.

-----

Nomb. de sièges :	3	Elus :	
Votes valables :	71.120	ABAKO :	KASAVUBU Joseph NZEZA-LANDU MICHEL Collin.
V. ABAKO :	39.492 - 3 élus	Fr.com :	DELVAUX Albert.
Front commun :	15.621 - 1 élu		

---

DISTRICT DES CATARACTES.

-----

Nomb. de sièges :	5	Elus :	
Votes valables :	98.932	ABAKO :	KISOLOKETA Charles MADUDU Philemon NSOTA Joseph MABATI ZOLA Emile.
V. ABAKO :	94.300 - 5 élus		

---

DISTRICT DU LAC LEOPOLD II.

-----

Nomb. de sièges :	3	Elus :	
Votes valables :	46.118	MNC.LUM	MPOLO Maurice.
V. RDKL :	12.971 - 1 élu	RDKL :	MASSA Jacques.
V. MNCL :	9.946 - 1 élu	INDIV :	MONGALI Michel.
V. INDIV. :	5.635 - 1 élu		

---

DISTRICT DU KWILU.

-----

Nomb. de sièges :	12	Elus :	
Votes valables :	269.706	P.S.A.	KAMITATU (v.p. 60.511) GHIZENGA (v.p. 52.442) IBA - KIMPIOBI MMKWIDI - MULELE KINKIE - BULA KAMA - MASENA MULUNDU.
V. PSA :	244.979 - 11 élus	ABAZI :	NTONDA.
V. ABAZI :	21.094 - 1 élu		

---

DISTRICT DU KWANGO.

-----

Nomb. de sièges :	5	Elus :	
Votes valables :	86.604	LUKA :	PETIT-PETIT André ILENDA Henri MASIKITA Pierre.
V. LUKA :	52.612 - 3 élus		
V. PSA :	33.992 - 2 élus		

DISTRICT DU BAS-CONGO.

---

No. de sièges : 4

Elus :

Votes valables : 81.741

ABAKO : KINI Emmanuel

ABAKO : 76.750 - 4 élus

PINZI Arthur

MOANDA Vital

NKAYI Pascal.

---

PROVINCE DE L'EQUATEUR - SIEGES A POURVOIR : 18

=====

DISTRICT DE L'EQUATEUR.

Nomb. de sièges : 3  
Votes valables : 51.970  
Votes PUNA : 18.710 - 2 élus  
Votes UNIMONGO : 16.739 - 1 élu

Elus PUNA : DOMBO THADE  
MASOKA Ambroise.  
Elu UNIMONGO : BOMBOKO Justin  
(v.p. 10.108)

DISTRICT DE LA MONGALA.

Nomb. de sièges : 5  
Votes valables : 106.665  
V. PUNA : 62.497 - 4 élus  
V. MEDERCO-PNP : 13.200 - 1 élu

Elus PUNA : BOLIKANGO Jean.  
(v.p. 53.121)  
SAMBIA Honoré  
EBALA Antoine.  
MEDERCO-PNP : ANEKONZAPA And.

DISTRICT DE LA TSHUAPA.

Nomb. de sièges : 4  
Votes valables : 92.271  
V. MNCL : 30.626 - 2 élus  
V. PNP : 23.466 - 2 élus

Elus MNCL : MFUNU Tamuzo.  
BOKE SA Samuel.  
Elus PNP : YAMBE Robert.  
EKOMBE Joseph.

DISTRICT DE L' BANGI

Nomb. de sièges : 6  
Votes valables : 111.344  
V. Int. locaux : 19.422 - 2 élus  
V. Ass. loc. : 26.114 - 2 élus  
V. Cart.Med.PNP : 14.424 - 1 élu  
V. PUNA : - 1 élu

Elus :  
Int. loc. PAYAKA Maurice.  
KANDA Léon.  
Ass. loc. TWANA Rigobert.  
LUMANZA Albert.  
PNP Med. VEDA Octave.  
PUNA : BOLIA Louis.

PROVINCE ORIENTALE - SIEGES A POURVOIR : 25

DISTRICT DU HAUT CONGO - STANLEYVILLE.

Nomb. de sièges : 7 Elus :  
Votes valables : 124.294 MNC LUM. : LUMUMBA E. Patrice  
BONDHE Théodore  
V. MNCL : 116.531 - 7 élus GRENPELL Georges  
SONGOLOLO Alphonse  
KASONGO Joseph  
OTITA Jean-Pierre  
BAELONGANDI Victor.

DISTRICT DU HAUT UELE.

Nomb. de sièges : 6 Elus :  
Votes valables : 161.832 MNC LUM. : YAFULU Hubert.  
HAMEDI Latimba.  
AZANCA André.  
V. MNCL : 66.659 - 3 élus PNP : NGBANGALA Servais.  
KUPA François.  
V. PNP : 47.527 - 2 élus Ind. : DANGA Ciriac.  
V. Indiv. : 18.362 - 1 élu

DISTRICT DE L'ITURI.

Nomb. de sièges : 7 Elus :  
Votes valables : 117.131 MNC LUM. : MBUNZA Joseph.  
AMAZANI  
BAHITO Paul  
AMULA Victor.  
V. MNCL : 94.995 - 7 élus UDAR Augustin  
NDUDRY Remy  
UKWELENGE Désiré.

DISTRICT DU BAS-UELE.

Nomb. de sièges : 5 Elus :  
Votes valables : 81.403 MNC LUM. : FINANT  
DADAVE  
BENIE  
V. MNCL : 48.306 - 3 élus MNC Akete : BOSHELE  
V. MNC : 1 élu PNP : AERICOYARD J.P.  
V. PNP : 21.758 - 1 élu

PROVINCE DU KATANGA - SIEGES A POURVOIR : 16  
 =====

E/VILLE - JADOTVILLE.

Nomb. de sièges :	2	Elus :	
Votes valables :	40.166	BALUBAKAT :	SENDWE Jason
V. Cart. Katang. :	23.112 - 1 élu	CONAKAT :	SMALENGE Luca.
V. CONAKAT :	14.684 - 1 élu		

---

DISTRICT DU TANGANYIKA.

Nomb. de sièges :	4	Elus :	
Votes valables :	30.914	BALUBAKAT :	SEABONAI André. MULONGOYE Pol.
V. Cart. katang. :	19.096 - 2 élus	Ind. :	ZONGWE Sylvère
V. Indiv. :	15.867 - 1 élu	CONAKAT :	NIEMBO Albert.
V. CONAKAT :	9.817 - 1 élu		

---

DISTRICT DE LA LUALABA.

Nomb. de sièges :	3	Elus :	
Votes valables :	85.331	ATCAR :	MUHUMLA Amb.
V. ATCAR :	29.657 - 1 élu	ch. cout.	BESTON Muteba
V. Ch. coutum. :	25.621 - 1 élu	CONAKAT :	KANGADJI.
V. CONAKAT :	16.552 - 1 élu		

---

DISTRICT DU HAUT LOMAMI.

Nomb. de sièges :	4	Elus :	
Votes valables :	79.046	BALUBAKAT :	KABANGE Mumbi. KIKUMBI Leopold NCOYE LUHUNGWE Ast.
V. Cart. Katang. :	23.308 - 3 élus	CONAKAT :	NDAYE Emmanuel.
V. CONAKAT :	17.104 - 1 élu		

---

DISTRICT DU HAUT-KATANGA.

Nomb. de sièges :	3	Elus :	
Votes valables :	42.504	CONAKAT :	MWAMBA Alexandre MUMBA Raphaël BULUNDWE Edmond.
V. CONAKAT :	21.097 - 3 élus		

---

PROVINCE DU KASAI - SIEGES A POURVOIR : 22  
 =====

LULUABOURG.

Nomb. de sièges :	7	Elus :	
Votes valables :	111.877	UNC :	ILUNGA Alphonse WALFUANGA Emery LUBAYA André.
V. UNC :	63.425 - 3 élus	COAKA :	KAMANGA Grégoire MUZADI Etienne
V. COAKA :	47.526 - 2 élus	PNP :	KAPONGO Sébastien
V. PNP :	20.751 - 1 élu	MNC :	BADIBANGA Samuel.
V. MNC Kalonji :	18.885 - 1 élu		

DISTRICT DU SANKURU.

Nomb. de sièges :	4	Elus :	
Votes valables :	91.985	MNC.LUM	KIKUYU Etienne DIUMASUNGU André SHAKO Joseph LUBULA Joseph.
V. MNC LUM. :	81.895 - 4 élus.		

DISTRICT DE KABINDA.

Nomb. de sièges :	6	Elus :	
Votes valables :	143.518	MNCKal.	KALONJI A. (v.p.78.076) TSHALA Constant KALOMBE Antoine ILUNGA Jeremie KABENGELE André
V. MNC Kalonji :	100.410 - 5 élus	MNC LUM.	KABANDA Aloys.
V. MNC Lumumba :	30.380 - 1 élu		

DISTRICT DU KASAI.

Nomb. de sièges :	5	Elus :	
Votes valables :	106.221	PNP :	KASEHALA Grégoire. TSHISUKU Marcel
V. PNP :	28.582 - 2 élus	MNC KAL.	MINGAHELENGE Godegroid
V. MNC Kalonji :	28.281 - 1 élu	MNC LUM.	KEMUSHANGA Mathias.
V. MNC.LUMUMBA :		Indiv.:	MWALUANDJI Rémy.
COAKA :	21.465 - 1 élu		
V. Individ. :			
tend.Kalonji:	14.364 - 1 élu		

# REMARQUES CONGOLAISES

Revue de presse, d'information et documentation congolaises

★  
16, RUE AUX LAINES, BRUXELLES 1 (Belgique)  
TÉLÉPHONE : 12.41.54  
C. C. P. 647.973 — Compte B. B. C. Brux. 23.316

C'est la puissance de distinguer le vrai d'avec le faux qui est proprement ce que l'on nomme le bon sens ou la raison.

DESCARTES

(Discours de la méthode)

## UNE NOUVELLE MANOEUVRE.

L'O.N.U. s'y laissera-t-elle prendre ?

par Jules  
CHÔME

Le rapport du Secrétaire général de l'O.N.U. ayant constaté que la légitimité du Président de la République et du Parlement n'étaient pas contestée, les soufleurs belges de Mr Kasavubu y ont vu un prétexte pour pousser le Président de la République à se rendre à New-York et à revendiquer aux Nations Unies le siège de la République du Congo, dans le but d'y défendre devant l'Assemblée les thèses de Mr Vigny.

x x

x

Une première observation s'impose : la portée du rapport du Secrétaire général de l'O.N.U. est de reconnaître que tout le monde, y compris Mr Patrice Lumumba, admet que Mr Joseph Kasavubu est toujours Président de la République. Un point. C'est tout. Cela ne signifie nullement que Mr Kasavubu puisse être considéré comme représentant, à lui tout seul, tout le Congo. - Il est et demeure, - jusqu'à nouvel ordre, le président de la République, nanti des pouvoirs que lui confère éventuellement la constitution congolaise ou la loi qui en tient lieu provisoirement. -

x x

x

Nous avons écrit, dans cette revue, le 15 septembre 1960, ce qu'il y avait lieu de penser de la loi belge du 19 mai 1960 (Moniteur Belge des 27-28 mai 1960) que l'on a qualifiée de "loi fondamentale".

Nous avons dénoncé, - sans être contredit par personne, - que cette "loi fondamentale" ne pouvait être d'exécution au Congo que dans la mesure où elle reproduisait, où elle consacrait les 16 Résolutions, votées à la Conférence de la Table Ronde, par les 44 représentants provisoires du peuple congolais. -

## REMARQUES CONGOLAISES

<sup>eng</sup>  
Nous avons tiré la conclusion que dans la mesure où cette "loi fondamentale" constituait une construction juridique arbitraire du Parlement belge, n'ayant reçu ni avant ni après, l'approbation des représentants du peuple congolais, elle devait rester "lettre morte" au Congo.-

Nous en avons déduit que les dispositions concernant l'unité du Congo, reproduisant fidèlement une des Résolutions de la Table Ronde, étaient obligatoires au Congo et que, par ailleurs, l'article 22 autorisant le Président de la République à révoquer son Premier Ministre, ne figurant ni explicitement, ni implicitement, dans une des seize résolutions, était dépourvu de toute valeur obligatoire - pour les Congolais.-

Nous ne reviendrons pas sur cette thèse.-

Elle a été, on l'a vu, (Remarques Congolaises du 27 octobre 1960) consacrée par une résolution du Congrès de l'Association Internationale des Juristes Démocrates à Sofia, le 14 octobre 1960. Elle est, actuellement, admise et défendue par la grande majorité des Etats Africains et Asiatiques qui continuent de considérer le gouvernement de Mr Patrice Lumumba, comme le seul gouvernement légitime de la République du Congo.

x x  
x

Aujourd'hui, pour examiner si Mr Joseph Kasavubu, en sa qualité de Président de la République du Congo, peut être admis à siéger à l'Assemblée des Nations Unies, nous prendrons comme hypothèse de travail que la légitimité du gouvernement de Mr Lumumba soit controversée et que les dispositions de la loi belge, dite "loi fondamentale" ne le soient pas.

x x  
x

Sous prétexte que la légitimité du gouvernement de Mr Lumumba (qu'aucun vote du Parlement congolais n'a mis en minorité) est contestée, et empêché depuis plusieurs semaines, son représentant à l'O.C.E.U., Mr Thomas Kanza, nommé pourtant avec agrément du Président de la République, Mr Kasavubu, d'occuper le siège réservé à la République du Congo.-

Est-ce une raison pour permettre à Mr Kasavubu lui-même de l'occuper ?

x x  
x

Nous répondrons sans hésiter:  
"NON. Si l'on ne veut pas trancher, au préalable, la ques-  
tion de la légitimité du gouvernement de Mr Lumumba".-

x x

x

En effet, aux termes de l'ar-  
ticle 21 de la loi belge, dite fondamentale (nous rappelons,  
une fois pour toutes, que nous n'invoquons cette loi que  
sous les réserves formulées ci-avant)

"le Chef de l'Etat n'a d'autres pouvoirs  
que ceux que lui attribue formellement la  
présente loi."

Or, parmi tous les pouvoirs  
énumérés par la loi, l'on chercherait vainement celui de  
représenter son pays dans les organisations internationales  
ou celui de définir la politique générale de la nation.  
Aux termes de l'article 40 de la loi fondamentale c'est

"le Premier Ministre (qui) conduit la politique  
de l'Etat en accord avec le Conseil des Minis-  
tres qu'il préside.-"

"Il dirige l'action du Gouvernement".

Et cet article 40 a d'autant  
plus de valeur qu'il reproduit presque textuellement le  
texte de la Résolution n° 3 de la Conférence de la Table  
Ronde, qui disait :

"le Conseil des Ministres a, à sa tête,  
un Premier Ministre dont la tâche consiste  
entre autres :  
-dans la conduite de la politique de l'Etat  
avec le Conseil des Ministres.-  
-dans la direction de l'action du gouver-  
nement."

x x

x

Par ailleurs l'on peut sou-  
ligner que si l'article 33 de la loi dite fondamentale  
prévoit qu'"en cas de vacance ou si le Chef de l'Etat est  
dans l'impossibilité d'assumer ses fonctions", c'est "le  
Conseil des Ministres qui assume les fonctions du Chef  
de l'Etat" à titre provisoire, il n'existe aucun article  
qui prévienne que le Chef de l'Etat puisse, en quelque occa-  
sion que ce soit, exercer les prérogatives du Premier Mi-  
nistre ou du Conseil des Ministres.-

x x

x

Ainsi donc, en prétendant représenter son pays à l'Assemblée des Nations-Unies, et y définir ou y défendre la politique de l'Etat, le Président de la République Mr Kasavubu sort du cadre des pouvoirs que lui a reconnus la loi dite fondamentale.- Il commet un abus de pouvoir et sort de la légalité.-

Il ne peut donc être question pour l'Assemblée des Nations Unies de consacrer cette illégalité en admettant Mr Kasavubu à siéger en son sein.-

x

x

x

Certes, il serait possible que le Président de la République représente son pays à l'Assemblée des Nations Unies.- Mais ce ne pourrait être qu'à la demande ou avec l'accord du gouvernement de la République, qui couvrirait ainsi sa personne inviolable (article 19) qui le déléguerait pour défendre, en cette instance internationale, "la politique de l'Etat", l'"action du gouvernement" que lui, - gouvernement aurait au préalable définie et arrêtée.-

x

x

x

Monsieur le Président de la République Kasavubu n'a pas reçu de délégation du gouvernement de Mr Patrice Lumumba.-

S'il entendait se couvrir par un blanc seing du "gouvernement"

fantôme de Mr Iléo ou du "Collège des Commissaires" de MM. Mobutu et Bomboko, l'Assemblée de l'O.N.U, ne pourrait accepter pareille délégation, qu'après avoir tranché, tout d'abord négativement le problème de la légitimité du gouvernement Lumumba et avoir reconnu la légitimité du pseudo-gouvernement Iléo ou du Collège des étudiants-commissaires.-

Ce que l'O.N.U. - très légitimement - et n'en déplaise à la nuée des conseillers belges qui s'est abattue sur Léopoldville comme la misère sur le monde - n'est pas disposée à faire.-

Mr Kasavubu n'occupera donc pas le siège que l'on a refusé à Mr Thomas Kanza.-

x

x

x

## REMARQUES CONGOLAISES

Ceci dit, il faut espérer qu'on ne va plus tarder à jouer le jeu.- Il existe un Parlement, librement élu par le peuple congolais.- Il existe un gouvernement librement investi par ce Parlement.

Qu'on réunisse le Parlement, sous la Protection de l'O.N.U.- On écartera ainsi les pressions dont certains - par crainte du verdict des représentants du peuple - prétendent avoir peur.-

Le Gouvernement de Mr Patrice Lumumba obtiendra ou non la majorité.-

Dans le premier cas, qu'on lui laisse la paix et qu'on lui permette enfin de travailler à la réalisation de sa "déclaration gouvernementale".

Dans le second cas, qu'on permette à un autre gouvernement, par exemple sous la présidence de Mr Iléo, de tenter sa chance.-

Qu'on finisse d'urgence par où l'on aurait dû commencer.-

Si l'on refuse d'en revenir à ce processus loyal et démocratique, c'est qu'on a peur du jeu normal des institutions.-

Cela devrait être clair depuis longtemps pour tout esprit honnête, pour tout homme de bonne foi.-

Ce devrait être le rôle de Mr Le Président de la République Kasavubu d'assurer le respect du jeu parlementaire.-

S'il devait continuer à le violer, (sous la conduite de ses conseillers belges), sans doute le verdict populaire sanctionnerait-il un jour ce manquement à son serment constitutionnel.-

Il n'appartiendrait, en tout cas, pas à l'Assemblée des Nations Unies de consacrer les fantaisies d'un homme qui, s'il est toujours le Président de la République, n'est pas pour autant le dictateur du Congo.-

Jules CHOME.



Belgique  
République du Congo  
France

20 frs.  
25 frs.  
2 NF.

113/1181

# REMARQUES CONGOLAISES

**L'Abbé Président  
Fulbert YOLOU**

**...ce que les Belges  
et les CONGOLAIS  
ne doivent pas oublier...**

Revue hebdomadaire africaine d'information et de documentation  
publiée sous la direction de MUPENDA BANTU.  
16, RUE AUX LAINES - BRUXELLES - TÉLÉPHONE 12.41.54

Abonnement 500 fr. par an. - C. C. P. 647.973 - R. C. B. Brux. 23.316

# REMARQUES CONGOLAISES

Revue de presse, information et documentation congolaises



16, RUE AUX LAINES, BRUXELLES 1 (Belgique)  
TÉLÉPHONE : 12.41.54  
C. C. P. 647.973 — Compte B. B. C. Brux. 23.316

C'est la puissance de distinguer le vrai d'avec le  
faux qui est proprement ce que l'on nomme le bon  
sens ou la raison. DESCARTES  
(Discours de la méthode)

p. 512

DEUXIEME ANNEE

8 DECEMBRE 1960

## SOMMAIRE DU N° 43/44.

- Le décès de Richard WRIGHT. Jean-Louis JACQUES.
- UN PROFESSEUR DE DEMOCRATIE AFRICAINE  
l'abbé Fulbert YOULOU Jules CHOMÉ -
2. LA GUINEE " Le duel Franco-Guinéen. Diabata BOBACAR -
- Les avatars de la Commission de  
conciliation Afro-asiatique pour le Congo. M.D.

-----

NOUS SOMMES HEUREUX DE POUVOIR ANNONCER A NOS LECTEURS QUE,  
GRACE A L'INTERET QUE LE PUBLIC TMOIGNE A NOTRE REVUE ET, A L'AUGMENTA  
TION SENSIBLE DE NOTRE TIRAGE "REMARQUES CONGOLAISES" SERA IMPRIMEE ET  
ET SOUVENT ILLUSTRÉE A DATER DU 1er JANVIER 1961.

R. G.

RICHARD WRIGHT.

Par Jean-Louis JACQUES.-

Richard Wright est mort subitement à Paris le 30 novembre 1960. Avec lui, disparaît un des quelques écrivains de race noire, ayant obtenu une audience internationale. Né, le 4 septembre 1908, à Natchez (Mississippi, U.S.A.), il avait obtenu en 1938 un prix de 500 dollars attribué par le magazine "Story" à sa première oeuvre: "LES ENFANTS DE L'ONCLE TOM". Vint ensuite NATIVE SON, le recueil de nouvelles qui le consacra définitivement. En 1945, paraît BLACK BOY, sans doute son livre le plus beau et le plus émouvant. Un an plus tard, Richard Wright quitte les Etats-Unis et vient s'installer à Paris. Il nous donne d'autres livres, des romans: THE OUTSIDER, SAVAGE HOLIDAY, des essais: PUISSANCE NOIRE, Ecoute, HOMME BLANC, ESPAGNE PAÏENNE; enfin, tout récemment: FISHBELLY, son dernier roman dont nous avons rendu compte ici-même.

Douloureusement sensibilisé à l'humiliante condition des noirs dans le Sud des Etats-Unis, Richard Wright a traduit dans toute son oeuvre la souffrance, la révolte et l'espoir de ses frères de race. Sa vie, également, ne fut, au fond, de Natchez à Chicago, de Chicago à Paris, qu'une fuite perpétuelle devant le Sud et le cauchemar, dans lequel les noirs y sont enfermés. "Fishbelly" qui se terminait, par le départ du héros pour la France, retrace avec âpreté, les étapes de cette évasion. L'auteur comptait y apporter une suite. La mort a brisé ses projets et nous ne connaissons donc pas les expériences de Fishbelly en Europe, ni l'image que pouvait avoir un écrivain noir d'un continent où le problème racial ne se pose pas avec la même acuité qu'aux Etats-Unis. C'est dommage, car le talent de Richard Wright nous aurait certainement proposé de nous-même une vision neuve et enrichissante.

L'oeuvre de Richard Wright occupe et gardera une place importante dans la littérature des U.S.A. Par son courage, sa sincérité et sa vérité psychologique, elle a contribué à éclairer une opinion et à libérer les jeunes écrivains noirs de problèmes psychologiques paralysants. Par la puissance de son style et la profonde humanité qui s'en dégage, elle représente, pour chacun de ses lecteurs quelle que soit sa langue ou sa race, un univers proche et fraternel qu'on ne peut oublier.

UN PROFESSEUR DE DEMOCRATIE AFRICAINE:l'Abbé Fulbert YOULOU.

par Jules CHOME .

L'abbé Fulbert Youlou a joué un rôle éminent , dans l'octroi à la délégation du Président Kasavubu du siège du Congo à l'O.N.U. Il apparaît comme le chef de file des gouvernements des pays de la Communauté ayant accédé à une indépendance étroitement dépendante de la politique française.

Il est présenté aujourd'hui par notre presse , bien pensante, comme le Sage des Sages africains. Même un journal, comme la Relève, qui se défend d'être toujours , bien pensant, le considère comme " une des personnalités, les plus typiques et les plus sympathiques de la nouvelle Afrique qui se relève" ( I).

Il ne veut pas que la Commission des Bons Offices vienne, à Léopoldville.

Pour lui, les problèmes politiques qui se posent au Congo : qu'il s'agisse de la question du gouvernement ou de la sécession katangaise, doivent se résoudre en famille , au sein d'une famille dont il serait le chef.

L'abbé Fulbert Youlou a-t-il des titres à revendiquer un tel rôle ?

C'est la question à laquelle un bref rappel de l'histoire récente doit sans doute permettre de répondre.

( I) - La Relève du 3 décembre 1960.

Mars 1957. La " loi-cadre" du Ministre français des Territoires d'Outre-Mer, M. Defferre, prévoit des élections aux Assemblées Territoriales.

De ces Assemblées Territoriales doivent sortir les premiers Conseils de gouvernement. L'Ancienne Afrique Equatoriale Française est balkanisée. Les quatre territoires, qui la composaient: le Gabon, le Moyen-Congo, l'Oubangui-Chari et le Tchad, vont devenir quatre Etats distincts , s'appelant respectivement: la République du Gabon, la République du Congo, la République Centre-Africaine et la République du Tchad.

À l'Assemblée Territoriale du Moyen-Congo, c'est le cartel M.S.A. ( mouvement Socialiste Africain) - P.P.C. ( parti Progressiste Congolais) qui l'emporte sur l'U.D.D.I.A. ( Union démocratique de défense des intérêts africains). Le M.S.A. est dirigé par Monsieur Jacques Opangault- Le P.P.C. par M. Félix Tchicaya. L'U.D.D.I.A. par l'abbé F. Youlou. M.S.A. et P.P.C. disposent de 23 voix. Le parti de l'abbé Youlou n'en a que 22. C'est M. Opangault qui est le vice-président du Conseil de gouvernement, le Haut-Commissaire français demeurant le Président du Conseil.

Le 28 novembre 1958, jour de la proclamation de la République du Congo, l'abbé Fulbert Youlou a obtenu, qu'un député de la majorité, M. Georges Yambot, change de camp.

L'abbé Youlou sera dès lors, à une voix de majorité, élu premier ministre et, plus tard, Président de la nouvelle République.

Indignés de ce transfert de majorité dû, non à la volonté des électeurs, mais à la trahison d'un élu, les députés du M.S.A. et du P.P.C. réclament de l'abbé Youlou la constitution d'un gouvernement d'union nationale, en attendant les nouvelles élections, qu'un accord de tous les partis a prévues pour février-mars 1959.

L'abbé Fulbert Youlou, une fois sa majorité acquise dans des conditions aussi discutables (et que tous les observateurs s'accordaient à considérer comme précaires) n'en fait plus qu'à sa tête. Il nomme au gouvernement des hommes à lui: M. Tchitchelle, notamment, en qualité de Ministre de l'Intérieur.

Il transfère la capitale de Pointe-Noire dont M. Tchicaya était le maire à Brazzaville dont il est maire lui-même. Il impose sa loi à la minorité parlementaire représentant une majorité électorale.

Le M.S.A. rappelle à l'abbé Youlou son engagement de procéder à de nouvelles élections, prévues d'ailleurs pour la mise en place des nouvelles institutions de la Communauté.

N'obtenant pas de réponse, le M.S.A. adresse un ultimatum au Premier Ministre, le sommant de faire connaître, avant le 15 février 1959, la date des nouvelles élections. L'abbé Fulbert Youlou traitant avec un égal mépris les promesses qu'il a faites et les protestations de l'opposition, fait la sourde oreille.

Le M.S.A. décide de ne plus siéger à l'Assemblée tant que la date des élections n'aura pas été fixée (2)

Les dimanche 15 et lundi 16 février 1959, le M.S.A. et le P.P.C. tiennent des meetings dans les bars de la ville. Les orateurs reprochent aux partisans de l'abbé Youlou et aux Européens de son entourage de refuser, de fixer les élections. (3).

La tension monte. Et, dans la nuit du lundi 16 au mardi, 17 février, éclatent des troubles qui vont conduire les populations de Brazzaville à s'entretuer.

On parle d'abord de 7 morts et 35 blessés (4). Le 18 février, le bilan officiel annonce 23 tués et 200 blessés (5)

(2) Le Courrier d'Afrique du 18/2/59, l'Avenir du 18/2/59, Le Monde du 21/2/59.

(3) Le parti de M.F. Youlou est partisan de la balkanisation, plus sûre pour le maintien de la Communauté française que la fédération avec les autres anciens territoires de l'A.E.F. préconisée par les partisans de M. Opan -

gault. Le Monde 18/2/59.

(5) Le Courrier d'Afrique 18/2/59.